



RAPPORT 2023

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Quimperlé, le 1er juin 2024



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

1 rue Andreï Sakharov CS 20245, 219 394 Quimperlé CEDEX



www.quimperle-communaute.bzh

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE

1/. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE GESTION DURABLE DES DECHETS	6
2/. LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	7
3/. LES FAITS MARQUANTS DE 2023	7

PARTIE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/. LA PREVENTION DES DECHETS	
1.1. Le programme local de prévention des déchets	8
1.2. Le tri à la source des biodéchets	9
1.3. Les actions de prévention des déchets	10
1.3.1. L'opération compostage individuel	10
1.3.2. L'opération compostage collectif	11
1.3.3. L'opération de promotion du broyage des végétaux	13
1.3.4. L'opération de promotion des couches lavables	15
1.3.5. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023	16
1.3.6. Exemplanité de la collectivité	16
1.3.7. Opération de réduction du gaspillage alimentaire	16
1.3.8. Réemploi / réparation	17
1.3.9. Répar'Acteurs	17
2/. LA COMMUNICATION SUR LE TRI	
2.1. Bilan général	18
2.2. Outils de communication réalisés	18
2.3. Campagne de communication estivale	19
2.4. Communication vers les scolaires	20
3/. LA COLLECTE	
3.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés en régie	20
3.1.1. Les ordures ménagères résiduelles	21
3.1.2. La collecte sélective des recyclables (hors verre) – emballages légers et papiers	23
3.2 La collecte du verre en apport volontaire	25
3.3 La collecte des textiles en apport volontaire	26
3.4 Les déchèteries	27
4/. LE TRAITEMENT	
4.1. Les ordures ménagères résiduelles	28
4.2. Les déchets recyclables	29
4.2.1 Le centre de tri des déchets ménagers	29
4.2.2 La qualité de la collecte sélective	29
4.2.3 Les recycleurs	30
4.3. Le bilan de la production de déchets	32

PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1/. MODALITES D'EXPLOITATION	
1.1. La régie	35
1.2. Les prestations	35
1.2.1 Prestations faisant l'objet d'un marché	35
1.2.2 Autres prestations	35
1.3 Bilans des dépenses budgétaires de fonctionnement	36
2/. MODALITES DE FINANCEMENT	
2.1. La Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)	36
2.2. La Redevance Spéciale	36
2.3. Les recettes liées aux collectes sélectives	37
2.4. Bilan des recettes budgétaires de fonctionnement	38
3/. LES INDICATEURS FINANCIERS	
3.1. La comptabilité analytique	39
3.2. La matrice standard des coûts de la gestion des déchets	39
3.2.1 Les principaux postes de charges	39
3.2.2 Les indicateurs de Compta-coûts	40

PARTIE 4 : BILAN 2023 45

PARTIE 5 : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

1/. OBJECTIFS DU SERVICE 2024	46
2/. OBJECTIFS POUR VALCOR	47

ANNEXES

Annexe 1 : Résultats des caractérisations au Centre de tri

Annexe 2 : Comparaison des ratios de collecte (en kg/hab.) avec les collectivités de typologie à dominante mixte rurale ou touristique

Annexe 3 : Comparaison du coût aidé (en €/hab.) avec les collectivités de typologie à dominante mixte rurale ou touristique

Annexe 4 : Matrice des coûts Compta-coûts 2023

LEXIQUE

AGEC : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020

Biodéchets : il s'agit de déchets non dangereux et biodégradables. Ils sont composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

Caractérisation : étude détaillée de la composition d'un flux de déchets collecté.

Coût aidé : Exprimé souvent en Hors Taxe, ce coût représente la totalité des charges hors taxe du service, sur l'année civile (et non comptable) à laquelle ont été soustraits les soutiens et les aides. Le coût aidé peut également être exprimé en € par habitant ou en € par tonne

CS : Collecte Sélective

DAE : Déchets d'Activités Economiques. Il s'agit de tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage (entreprises industrielles, artisans, commerçants, écoles, services publics...).

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages (OMR, déchets des collectes sélectives, déchets collectés en déchèterie), ainsi que la partie des déchets d'activités économiques prise en charge par le service public.

EPI : Equipement de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité...)

LTECV : loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte du 17 août 2015

Modecom : méthode de caractérisation des ordures ménagères. Méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets.

OEB : Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Il s'agit d'une plateforme où sont regroupées les données relatives aux déchets en Bretagne.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Il s'agit de l'ensemble des déchets constitué par les OMR, les recyclables secs, le verre et les biodéchets.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles. Il s'agit de la part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Population DGF : la population au sens DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

Refus de tri : il s'agit des déchets collectés en tri mais renvoyés en incinération car ils ne sont pas recyclables.

RS : la Redevance Spéciale est payée par toute entreprise ou administration, localisée dans le périmètre de la collectivité, dont les déchets sont gérés par le service public, et au-delà d'un seuil, fixé par la collectivité, couvert par la TEOM.

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (fin novembre)

SIG : Système d'Information Géographique (données cartographiques)

SINOE : il s'agit d'un outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, dans une perspective de maîtrise des coûts.

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un des 3 modes de financement du service d'élimination des déchets de la collectivité (avec la REOM, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et le budget général). Le service est financé par l'impôt, et le montant payé est totalement indépendant de l'utilisation du service, il est fonction de la surface bâtie.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles, lessives, matériaux d'extraction...)

TI : Tarification Incitative. Elle permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

TRI 5 Flux : Obligation légale pour les professionnels de trier séparément les papiers/cartons, les plastiques, le bois, le verre et le métal, depuis juillet 2016.

UVED : Unité de Valorisation Energétique des Déchets. Pour Quimperlé Communauté, les déchets sont valorisés à l'usine d'incinération de Concarneau.

VALCOR : Valorisation en Cornouaille, il s'agit d'un syndicat mixte, implanté à Concarneau, qui regroupe sept établissements publics de coopération intercommunale pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Quimperlé Communauté a transféré à Valcor les compétences de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la gestion des déchèteries.

DONNEES DE REFERENCE UTILISEES DANS LE PRESENT RAPPORT

Population DGF 2023	62 194 habitants
Population (municipale) INSEE 2021	56 590 habitants
Population CITEO 2023	55 993 habitants
Population Compta-coûts	56 354 habitants

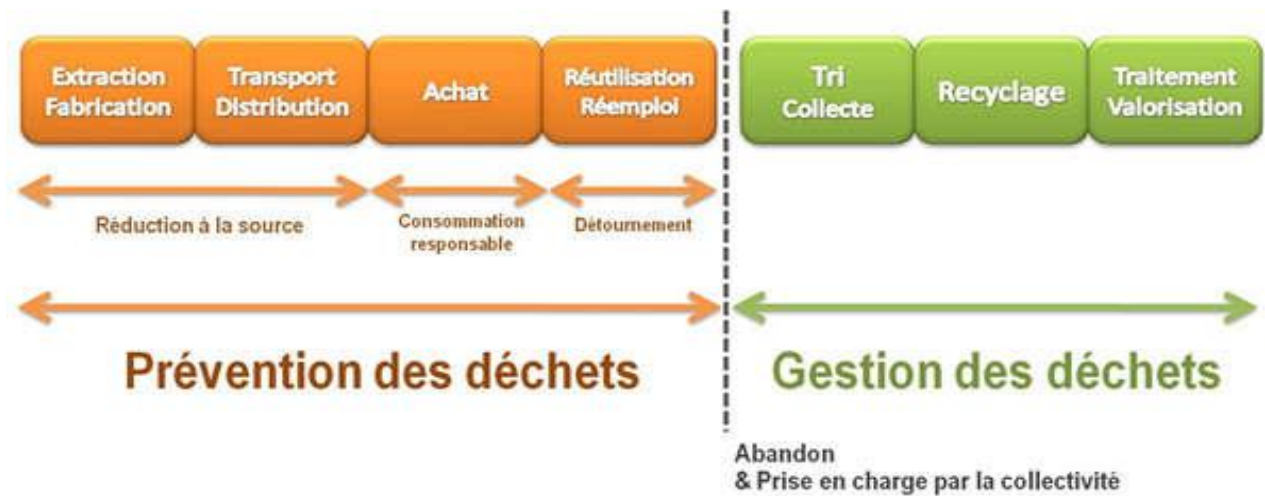
PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE

1/. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE GESTION DURABLE DES DECHETS

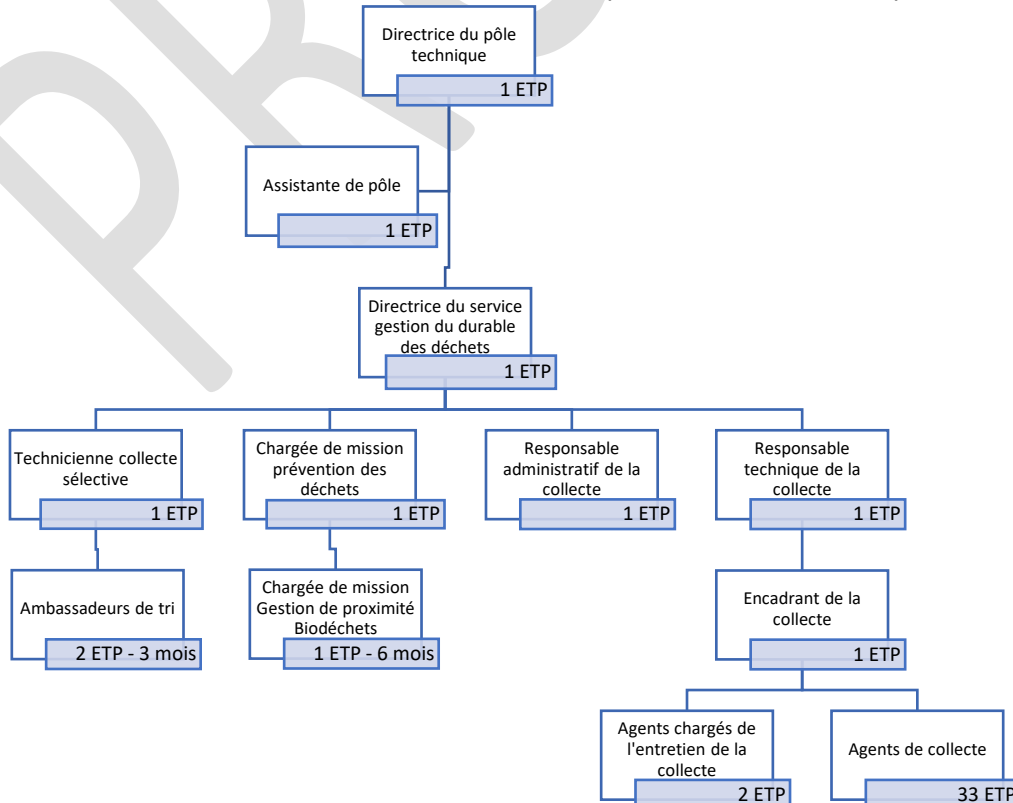
Depuis le 1^{er} janvier 2002, Quimperlé Communauté est composée de 16 communes pour une superficie de 606 km² et compte une population DGF 2022 de 62 042 habitants ou une population INSEE de 55 993 habitants (données INSEE 2019), soit une densité de population d'environ 102 habitants DGF / km². La population est stable par rapport à 2020 (+0.3 % de population DGF).

Lors de leur adhésion au groupement, les communes ont transféré la compétence collecte des ordures ménagères à Quimperlé Communauté.

Le champ d'action de la collectivité englobe la prévention des déchets, le tri et la collecte. La compétence Traitement et la gestion des déchèteries ont été déléguées à Valcor.

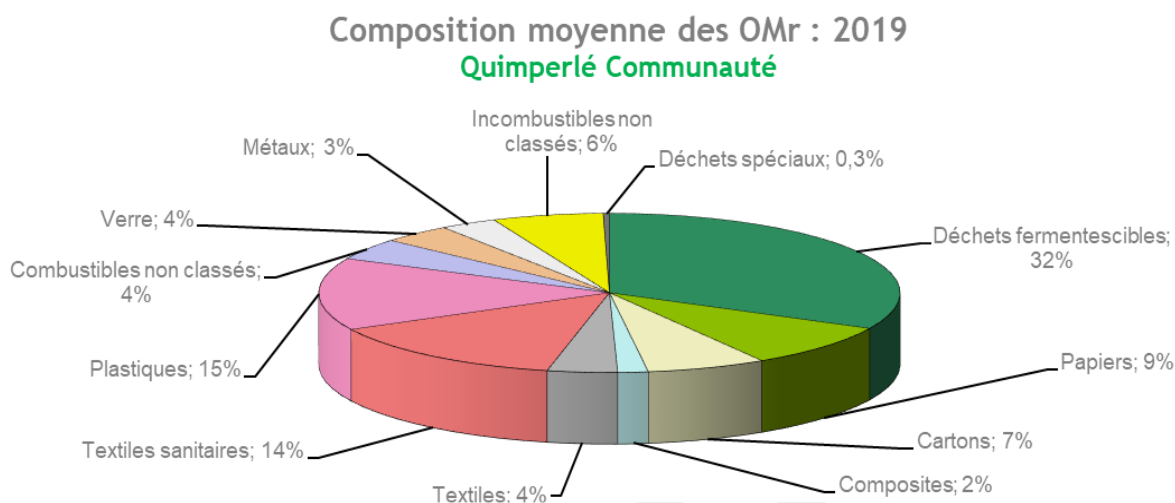


Organigramme du service Gestion Durable des Déchets (au 31 décembre 2023) :



2/. LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

VALCOR a initié, pour la première fois, à la demande des collectivités adhérentes, une étude de composition des ordures ménagères résiduelles en 2019. La connaissance de la composition des déchets ménagers résiduels est primordiale pour l'optimisation du service et pour mettre au point des actions dans le cadre de la prévention et du tri des déchets. Elle peut aussi servir au réglage des outils de traitement.



76% des ordures ménagères résiduelles collectées dans nos poubelles sont évitables ou mal dirigées. Des actions devront être menées, dans le cadre du programme local de prévention des déchets, pour limiter les déchets, et également les apports de végétaux en déchèterie, afin d'aller vers plus de prévention, comme stipulé dans le plan régional de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (PRPGDMA), validé par la Région Bretagne en 2019.

3/. LES FAITS MARQUANTS DE 2023

Pour répondre à l'obligation, de la loi AGECE, d'apporter une solution de tri à la source des biodéchets pour les ménages au 1^{er} janvier 2024, un poste de chargé de mission biodéchets a été créé, c'est ainsi que l'équipe s'est renforcée durant l'été 2023.

Le règlement de collecte du service de gestion durable des déchets a été révisé, pour une application au 01 janvier 2024.

Les camions de collecte des déchets ont été équipés de lecteurs de puces pour la facturation de la collecte des déchets des professionnels collectés par le service public. A l'automne 2023 a été validé un nouveau système de facturation pour les professionnels basé sur les levées. Même si la facturation des professionnels est restée en 2023 basée sur les volumes, le comptage des levées des bacs a commencé dès avril pour constituer une demi-année à blanc.

La collecte sélective des papiers et emballages légers est progressivement passée au dépôt en vrac, sans sac, dans les conteneurs de tri. Pour permettre à la population de déposer le tri, 500 conteneurs de tri supplémentaires ont été mis en place sur les points de collecte qui le nécessitaient. Une collecte expérimentale de coquilles d'huîtres a été préparée pour la période des fêtes de fin d'année.

Concernant Valcor, l'usine d'incinération des déchets ménagers du syndicat de traitement VALCOR, a été en réparation suite à l'incendie dans la fosse de réception des déchets, survenu le 2 juin 2022.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/.LA PREVENTION DES DECHETS

1.1. Le programme local de prévention des déchets

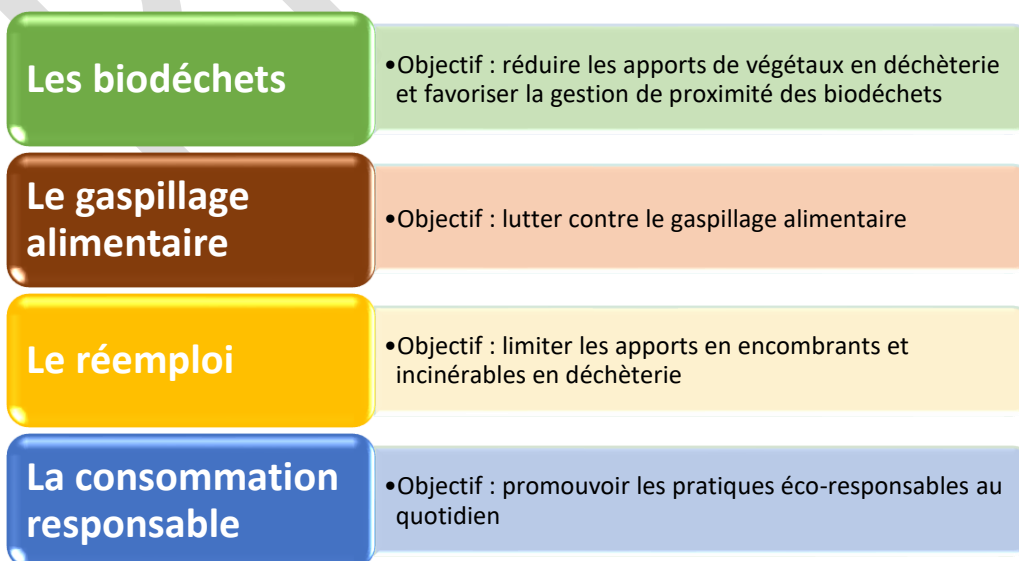
Quimperlé Communauté s'était engagée en octobre 2009 dans un programme local de prévention (PLP) des déchets de 5 ans, en partenariat avec l'ADEME. L'objectif était de réduire la production de déchets ménagers d'au moins 7 % à l'horizon 2014. Cet objectif ambitieux a été atteint, avec une quantité d'ordures ménagères et de collecte sélective qui a diminué de 14,5 % entre 2008 et 2015. Un poste à temps plein de technicienne prévention des déchets existe à Quimperlé communauté depuis 2009.

Les actions initiées lors de ce programme ont été poursuivies :

- opération de promotion du compostage domestique,
- opération de promotion et de mise en place du compostage collectif,
- opération de promotion du broyage de restes de végétaux,
- opération de promotion des couches lavables auprès des particuliers et des assistantes maternelles,
- service de prêt de couches lavables,
- diffusion des autocollants Stop pub,
- participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD),
- opération de réduction du gaspillage alimentaire.

En 2020, Quimperlé Communauté a initié une démarche de diagnostic afin d'établir un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Après un atelier de co-construction du plan d'action avec les acteurs locaux et une enquête publique, ce nouveau programme a été validé par délibération en conseil communautaire en date du 15 décembre 2022.

Le programme d'actions se décline autour de quatre axes stratégiques :



Chaque axe comprend 3 fiches actions plus spécifiques.

Conformément au calendrier de déploiement, ce sont principalement des actions en lien avec l'axe 1, biodéchets, qui ont été menées sur l'année 2023 dans l'objectif de réduire la part de fermentescibles dans les ordures ménagères et de réduire les tonnages de végétaux en déchèterie. En parallèle, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, des actions autour de l'alimentation ont été menées, abordant, entre autres, la thématique du gaspillage alimentaire. Ces actions s'ancrent dans les objectifs de l'axe 2 de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Sur cette année 2023, les axes 3 et 4, respectivement sur le réemploi et la consommation responsable, ont été moins abordés car le calendrier prévoit la majorité de ces actions à partir de 2025. Cependant, nous avons saisi des opportunités pour proposer tout de même des actions sur ces thématiques.

1.2. Le tri à la source des biodéchets

En 2021, la collectivité a décidé d'engager une réflexion structurante sur :

- une vision commune des évolutions à apporter au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) dans une logique d'optimisation, incluant la prévention des déchets (les ajustements / évolutions d'organisation à envisager dans ce sens),

- la prise en compte des nouveaux objectifs réglementaires (loi AGEC), notamment la mise en place du tri à la source des biodéchets au

31 décembre 2023, dans la définition de la future organisation (notamment concernant la production de déchets, les performances de la valorisation, la réduction du stockage),

- la maîtrise des coûts du service.



Ainsi, une étude avec deux cabinets spécialisés en environnement et finance a permis de dresser un état des lieux du SPPGD de Quimperlé Communauté, d'un point de vue technique, financier et organisationnel. Ce diagnostic permet de définir des hypothèses de travail prenant en compte :

- l'objectif d'équilibre financier du budget du service,

- l'objectif de diminution des quantités de déchets produits sur le territoire,

- l'objectif de mise en place du tri à la source des biodéchets.

Cette étude a comporté quatre étapes :

- un diagnostic complet du service, intégrant l'étude du système et des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, actuels et futurs, et permettant la définition d'objectifs territoriaux sur les différents flux, notamment la fraction fermentescible ;

- la proposition de plusieurs scénarios de mise en place du tri à la source des biodéchets et d'évolution du schéma de collecte, prenant en compte les aspects techniques et financiers, les moyens humains et les évolutions de la production de déchets ;

- à partir du scénario retenu, l'approfondissement d'un plan d'actions précis et territorialisé, incluant des propositions de réorganisation et d'optimisation du service public, ainsi que d'activation des leviers financiers. L'identification d'un ou de plusieurs secteurs tests sera réalisée à cette étape ;

- l'accompagnement du maître d'ouvrage pour la préparation de la phase opérationnelle : aide à la rédaction des pièces de marchés d'achat de matériel, constitution des dossiers de subvention, etc.

L'étude a fait l'objet d'une candidature au titre de l'appel à projets thématique de l'ADEME, à laquelle Quimperlé Communauté a été lauréate, bénéficiant ainsi d'un financement à hauteur de 70% du montant de l'étude. C'est un document cadre qui servira de base de réflexion aux élus communautaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire 2020-2026.

Suite à l'appel d'offre, les bureaux d'étude Céreg et Espélia ont été retenus. L'étude a débuté en octobre 2021 pour se terminer en 2022.

Résumé de l'étude :

L'étude a été menée par sectorisation permettant ainsi d'harmoniser les collectes par secteurs similaires, en fonction de l'habitat et de la typologie de logement :

1. Zone rurale avec habitat dispersé
2. Zone pavillonnaire avec espaces verts
3. Zone touristique
4. Zone urbaine/centre-ville

3 scénarios ont été étudiés dans l'objectif d'articuler au mieux le déploiement du tri à la source des biodéchets et une optimisation du service :

1. Optimisation minimale : mise en place de point d'apport volontaire pour l'ordure ménagère et la collecte sélective en zone 3 et 4
2. Optimisation intermédiaire : mise en place de point d'apport volontaire pour l'ordure ménagère et la collecte sélective en zone 2, 3 et 4
3. Optimisation maximale : mise en place de point d'apport volontaire pour l'ordure ménagère et la collecte sélective sur l'ensemble du territoire

Concernant le tri à la source des biodéchets, 3 modes de tri ont été étudiés : compostage individuel, compostage collectif et collecte séparative, avec une complémentarité des modes possibles sur un même secteur.

Après étude approfondie, il a été choisi le déploiement du compostage individuel pour les ménages possédant un jardin et le déploiement du compostage partagé pour les habitats collectifs. L'option de la collecte séparative des biodéchets a été écartée.



1.3. Les actions de prévention des déchets

1.3.1. L'opération compostage individuel

Au 31 décembre 2023, Quimperlé Communauté a distribué 6115 composteurs (397 pour l'année 2023).

Ce sont donc 24 % des foyers qui sont équipés en composteurs domestiques ce qui correspond à 1009 tonnes de déchets évitées/an. Si on considère qu'environ 15% des foyers compostent en tas, ce sont ainsi plus de 39 % des foyers du territoire qui compostent une partie de leurs déchets. Ce

chiffre ne tient pas compte des foyers équipés d'un composteur qui n'a pas été acquis par la collectivité (ex : achat en commerce), cette donnée n'est pas connue.

Les calculs ont été repris sur la base des données INSEE 2019, avec les données suivantes :

- population : 55 993 habitants
- foyers : 25 451 ménages
- soit 2,2 habitants par foyers

Soit :
$$\frac{6115}{25451} \times 100 = 24 \% \text{ de foyers équipés de composteurs}$$

Sachant que 75 kg/hab/an de biodéchets de cuisine sont compostables (données ADEME) :

$$6115 \times 2,2 \times 75 = 1009 \text{ tonnes de déchets évités par an}$$

Depuis l'été 2016, un sondage est réalisé, en période estivale, par les ambassadeurs de tri, sur la pratique du compostage par les foyers (en tas et en bac confondus), dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Année du sondage	% de foyer pratiquant le compostage
2016	49,5%
2017	21,4%
2018	59,7%
2019	38,9 %
2020	47%
2021	31,9%
2022	34,3%
2023	58,9%
MOYENNE	42,7%

Ce sont donc environ 43 % des foyers du territoire qui pratiqueraient le compostage.

Parmi les foyers compostant en bac en 2023, ce sont 46% des foyers qui utilisent un composteur et 34,8% qui l'ont acquis par le biais de la collectivité.

1.3.2. L'opération compostage collectif

Depuis 2013, l'association COCICO est prestataire de Quimperlé Communauté dans le cadre de marchés de prestation de services pour le développement et l'animation du compostage collectif.

Une réorganisation des missions s'est mise en place en 2023 avec le recrutement d'un maître composteur en interne.

Désormais la répartition des missions est la suivante :

- Gestion du compostage en établissement : prestation assurée par COCICO
- Gestion du compostage partagé (pied d'immeuble et quartier) et du compostage au sein des services



❖ Compostage en établissement

16 sites de compostage en établissement, listés ci-dessous, sont en fonctionnement au 31 décembre 2023.

ETABLISSEMENT	COMMUNE	ANNEE D'INSTALLATION
Restaurant scolaire de Mellac	MELLAC	2013
Restaurant scolaire de Saint Thurién	SAINT-THURIEN	2014
Crèche les Tournesols	QUIMPERLE	2015
Cuisine - collège Léo Ferré	SCAËR	2015
Restaurant scolaire - Ecole Françoise Bosser	RIEC-SUR-BELON	2015
Cuisine - collège Parc ar c'hoat	MOËLAN-SUR-MER	2016
Restaurant scolaire - école Joliot Curie	SCAËR	2016
Restaurant scolaire - école Mona Ozouf	BANNALEC	2016
Restaurant scolaire – centre bourg	ARZANO	2016
Restaurant scolaire - Lézardeau élémentaire	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire - Kersquine	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire – Lézardeau maternel	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire - Diwan	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire - Brizeux	QUIMPERLE	2017
Restaurant scolaire - Guehenno	QUIMPERLE	2017
CCAS	QUIMPERLE	2019

A noter l'arrêt du compostage à l'IME, au collègue Jules Ferry (passage en collecte) et à l'école de Querrien (pavillon en place, mais non utilisé pour le moment).

Le site implanté à Arzano est un site mixte, qui sert à la fois au restaurant scolaire et aux habitants du centre bourg.

On estime à 63.5 tonnes la quantité de biodéchets détournés sur l'ensemble de ces sites en 2023. En cumul, depuis l'installation du premier site, ces pavillons de compostage collectifs auraient permis de détourner plus de 518 tonnes (estimation).

❖ Compostage partagé

6 sites de compostage partagé, listés ci-dessous, sont en fonctionnement au 31 décembre 2023.

SITE	TYPLOGIE	COMMUNE	ANNEE D'INSTALLATION
Kerbertrand	Composteur en pied d'immeuble	QUIMPERLE	2010
Quartier Saint Michel	Composteur de quartier	QUIMPERLE	2014
Kerampoix	Composteur en pied d'immeuble	QUIMPERLE	2014
Quartier Gorrequer	Composteur de quartier	QUIMPERLE	2015
Quartier Roz Glas	Composteur de quartier	QUIMPERLE	2017
Kersquine	Composteur en pied d'immeuble	QUIMPERLE	2018

On estime à 17 tonnes la quantité de biodéchets détournés sur l'ensemble de ces sites en 2023. En cumul, depuis l'installation du premier site, ces pavillons de compostage collectifs auraient permis de détourner plus de 163 tonnes (estimation).

❖ Compostage sur les sites de Quimperlé Communauté

5 sites de compostage ont été mis en place sur les différents sites de Quimperlé Communauté, ils sont listés ci-dessous, et en fonctionnement au 31 décembre 2023.

Chaque installation de composteurs sur un site de Quimperlé Communauté s'accompagne d'un temps d'information animé par la maître composteur, à destination des agents du bâtiment concerné.



SITE	COMMUNE	DATE D'INSTALLATION
Siège QC	QUIMPERLE	2017
Maison de l'économie	MELLAC	2023
Maison de l'enfance	BANNALEC	2023
ALSH Kermec	TREMEVEN	2023
ALSH Les Petites Salles	MOËLAN-SUR-MER	2023

De plus, un agent volontaire est désigné « référent de site », son rôle est d'être un relai terrain pour veiller au bon fonctionnement des composteurs et d'alerter la maître composteur au besoin.



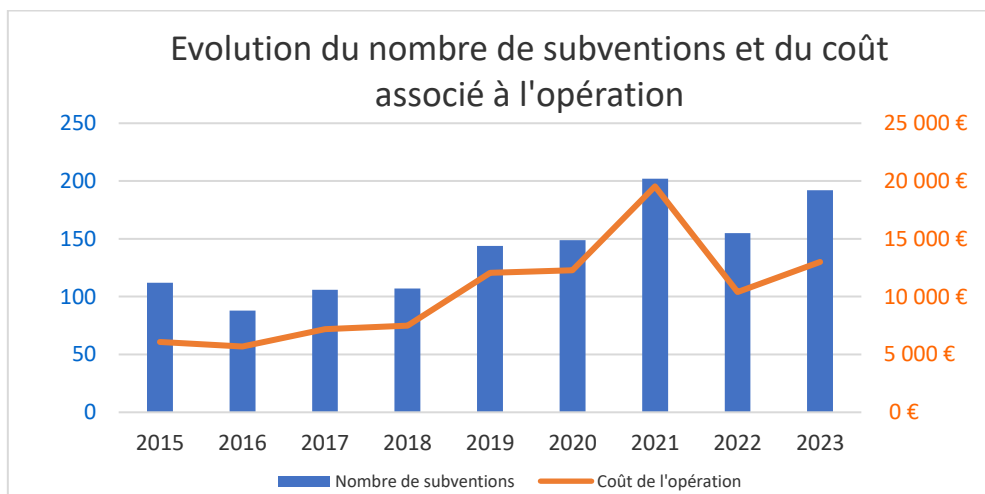
Au sein des ALSH, une sensibilisation des enfants est également dispensée.

1.3.3. L'opération de promotion du broyage des végétaux

❖ Subvention

Depuis 2012, une action de promotion du broyage des déchets verts existe à destination des citoyens, communes et associations du territoire. Depuis 2016, une aide de 50 % du tarif de location est attribuée aux habitants ayant loué un broyeur de végétaux. Depuis le 01 janvier 2022, cette aide est plafonnée à 80€ par dossier.





En 2023 : 13 004 € d'aides ont été versées aux citoyens pour la location de broyeurs (192 dossiers). On observe une augmentation de 24 % des demandes d'aide et de 25 % du montant des subventions versées par rapport à l'année précédente.

Pour rappel, en 2022 a été instauré un plafond de subvention de 80€ par dossier.

Le total des aides versées, depuis le début de l'opération en 2012, pour l'acquisition ou la location de broyeurs, est d'environ 201 154 €.

❖ Broyage des sapins de Noël

Les apports de végétaux en déchèterie sont conséquents sur le territoire de Quimperlé Communauté, plus de 10 000 tonnes chaque année.

Après les fêtes de Noël, de nombreux foyers sont confrontés à l'élimination du sapin, la période est donc propice pour aborder cette thématique. Quimperlé Communauté propose ainsi, depuis 2019 des opérations de broyage de sapins de Noël sur les communes volontaires du territoire.

Au-delà de l'impact sur le tonnage évité en déchèterie qui reste minime, l'objectif de cette action est de sensibiliser les usagers aux techniques permettant de réduire les apports de végétaux en déchèterie, dont le broyage.

De plus, cette animation permet notamment de communiquer sur l'aide à la location d'un broyeur.



Chaque année, le nombre de communes volontaires et le nombre de sapins broyés sont croissants :

	Nombre de communes participantes	Nombre de sapins broyés	Budget
2019	4	208	805,50 €
2020	7	524	876,50 €
2021	12	1063	1 436,72 €
2022	14	1316	1 192,20 €
2023	14	1329	1 383,49 €

L'action est organisée en partenariat avec la commune accueillante et le broyage est effectué par les agents des communes. Quimperlé Communauté coordonne la communication et finance les locations de broyeurs.

1.3.4. L'opération de promotion des couches lavables

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, Quimperlé Communauté a lancé, le 1^{er} octobre 2010, une opération de promotion des couches lavables auprès des particuliers et des assistantes maternelles du territoire pour une durée de 3 ans.

Les textiles sanitaires, à savoir les couches-culottes, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier et lingettes à usage ménager, sont en nette augmentation et représentent 14% du total de la poubelle d'ordures ménagères, soit 32 kg/hab/an (d'après la dernière étude de caractérisation des ordures ménagères, MODECOM, menée sur le territoire du VALCOR – 2019).

On estime que l'âge moyen de l'acquisition de la propreté est d'environ 2,5 ans. De la naissance à la propreté, un enfant utilise environ 5400 couches jetables (à raison de 6 changes par jour), ce qui représente près de 1 tonne de déchets, soit un volume de 35 m³ (volume de sa chambre).

L'utilisation de couches lavables permet aux parents de faire des économies : le coût d'utilisation sur 2,5 ans des couches jetables est d'environ 1600 € (prix moyen unitaire de 0,30 €) contre 600 € pour les couches lavables (achat et entretien compris). Ces dernières représentent un investissement de départ important mais qui est amorti au bout de quelques mois et elles peuvent ensuite être réutilisées pour le deuxième enfant ou revendues.



Au 31 décembre 2023, Quimperlé Communauté a versé un soutien financier pour la promotion des couches lavables auprès de 267 foyers, dont 4 assistantes maternelles.

Les aides versées par Quimperlé Communauté sur la durée du programme sont de 20 493 €.

	2010-2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre de demande de subvention	172	27	24	20	12	12	267
Coût de l'opération	12147,85 €	2 213 €	2 140 €	1 544 €	1 152 €	1 297 €	20 493 €

Les couches servent en moyenne pour 2 enfants d'un même foyer. On estime la quantité de déchets évitée à 534 tonnes entre 2010 et 2023, soit une économie d'environ 166 074 € pour la collectivité (une tonne d'ordures ménagères collectée et incinérée coûte 311 € HT en 2022, ceci étant le coût aidé HT issu de la matrice des coûts).

En septembre 2014, Quimperlé Communauté a lancé une opération de prêt de couches lavables, de façon à promouvoir leur utilisation auprès des familles et des assistantes maternelles en leur donnant la possibilité de tester différents modèles pendant trois semaines avant d'acheter des lots de couches. Ce sont au total, 122 foyers qui ont emprunté un kit d'essai de couches lavables.

	2014-2012	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre de foyers concernés	45	20	19	14	13	11	122

1.3.5. La Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets lancée en 2005 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a pris une dimension européenne en 2009 dans le cadre du projet européen Life +, coordonné par l'ADEME.

En 2023, la SERD a eu lieu du 18 au 26 novembre 2023. Depuis la crise sanitaire du COVID, il a été décidé de ne pas organiser une grande journée d'animation mais plutôt d'organiser plusieurs actions dans différentes communes du territoire.

Cette année, il était proposé plusieurs ateliers et visites ainsi qu'une conférence.

Diverses thématiques étaient abordées comme le compostage, le mode de vie zéro déchet, les couches lavables ou encore les actions autour de Noël.

En parallèle, des expositions étaient visibles sur le territoire.

Bilan de la participation :

- 23 personnes sur les 3 ateliers,
- 27 personnes sur les 3 visites,
- 5 personnes pour la conférence.

Malheureusement, 2 ateliers ont été annulés faute de participants.

Soit un total de 55 personnes sensibilisées, pour un budget de 618 €.

1.3.6. Exemplarité de la collectivité

L'exemplarité au sein de la collectivité permet de légitimer la politique générale de prévention des déchets de Quimperlé Communauté auprès du grand public. Quimperlé Communauté met en place des actions exemplaires en matière de prévention des déchets :

- utilisation de gobelets et tasses réutilisables,
- suppression des touillettes en plastique remplacées par des cuillères,
- techniques de jardinage au naturel pour l'entretien des espaces verts,
- utilisation de produits d'entretien concentrés et labellisés,
- imprimantes programmées en recto/verso, et feuilles de brouillons réutilisées,
- dématérialisation des actes, notamment entre la trésorerie et Quimperlé Communauté,
- compostage des biodéchets au sein du Point Information Jeunesse, des centres de loisirs, des 2 piscines Aquapaq et du site des bâtiments de Quimperlé Communauté,
- tri et recyclage des archives à détruire,
- récupération du matériel de bureau en bon état présent dans les archives (classeurs, pochettes plastifiées ou chemises),
- mise en place du compostage sur le lieu de restauration des artistes lors du festival des RIAS,
- distribution d'une gourde pour chaque agent de Quimperlé Communauté.

1.3.7. Opération de réduction du gaspillage alimentaire : En restauration scolaire municipale

Précédemment, ce sont les écoles/restaurants scolaires de Moëlan-sur-Mer (bourg et Kergroës), Baye, Mellac, Saint-Thurien, Riec-sur-Bélon, Locunolé et Scaër qui ont été accompagnées sur le gaspillage alimentaire, avec le contenu suivant :

- ❖ Sensibilisation des élèves de CM1 et CM2 dans le cadre d'un projet global sur l'alimentation en général (par l'association Aux Goûts Du Jour)
 - Atelier 1 : A la découverte du goût
 - Atelier 2 : Savoir acheter - Savoir manger
 - Atelier 3 : Bien manger pour la planète
 - Atelier 4 : Stop au gaspillage alimentaire
 - Atelier 5 : Co-construction d'actions de sensibilisation dans l'établissement
- ❖ Suivi sur une semaine d'activité pour les pesées, mesure du coût du gaspillage alimentaire et évaluation des pratiques en cuisine et en salle. Remise d'un rapport écrit et présentation d'un plan d'actions (par le laboratoire LABOCEA)

1.3.8. Réemploi / réparation

❖ RETRITOUT

Retritout est une association du territoire qui a pour projet de créer une ressourcerie entre les territoires de Quimperlé Communauté et de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Le projet associatif Retritout s'inscrit dans les directives nationales du Grenelle de l'Environnement et apporte une réponse en cohérence avec les programmes locaux de prévention des déchets signés par les deux collectivités.

Le premier levier d'action du projet associatif Retritout est de récupérer, réparer et revendre des objets qui peuvent encore servir, présents dans les sept déchèteries des deux territoires.

Le second est de sensibiliser le grand public et les scolaires à l'intérêt de donner ou de réparer au lieu de jeter, par l'intermédiaire d'ateliers, de rencontres et d'animation de stands.

L'association est devenue locataire d'un bâtiment situé sur la commune de Mellac, à Kevidanou 2, durant l'été 2019. La boutique de vente a ouvert officiellement le 5 octobre 2019.

Retritout maintient tout de même l'occupation de l'ancienne usine Protéis à Bannalec, propriété de la commune, pour l'entreposage et les dépôts d'objets.

Plusieurs aides financières ont été versées depuis 2016 à l'association pour un total de près de 50 000 €.

En 2023, il a été collecté 84 tonnes d'objets au sein des déchèteries (contre 76 tonnes en 2022).

Déchèterie

1.3.9. Répar'Acteurs

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, s'associe à ses partenaires l'ADEME, la région Bretagne et les 4 départements bretons, pour promouvoir les artisans de la réparation grâce au dispositif de promotion, Répar'Acteurs.

Cette marque a été créée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine pour valoriser les métiers de la réparation auprès du grand public. Après les régions Rhône Alpes, Pays de la Loire et Centre, Répar'Acteurs arrive en Bretagne.

Un Répar'Acteurs s'engage à :

- 1/ Promouvoir la réparation auprès de sa clientèle de manière prioritaire par rapport à la vente,
- 2/ Utiliser les outils de communication dédiés à cette action, ne pas en modifier le contenu et l'identité visuelle,



- 3/ Participer à une action de promotion de la réparation auprès du grand public en lien avec les actions menées par sa collectivité,
- 4/ Autoriser la diffusion de ses coordonnées sur tous types de supports destinés à faire la promotion des métiers de la réparation.

Pour devenir Répar'Acteurs, les entreprises artisanales doivent signer un engagement à favoriser prioritairement la réparation par rapport à la vente et à communiquer sur la réparation (charte d'engagement).

Sur le territoire de Quimperlé Communauté, 25 artisans sont labellisés Répar'Acteurs.

2/. LA COMMUNICATION SUR LE TRI en 2023

2.1. Bilan général

Une technicienne, chargée des collectes sélectives, a comme missions principales le suivi des quantités et de la qualité du tri, les interventions dans les établissements scolaires, la sensibilisation des habitants lors des campagnes de communication ou d'actions de communication ponctuelles, et le suivi des contrats avec les éco-organismes et les repreneurs.

Des emplois saisonniers permettent, chaque année depuis 2014, de mener des campagnes de communication estivale, essentiellement en porte à porte, environ 3 mois par an.

En 2023, les actions de communication de proximité ont été renforcées pour informer la population sur les nouvelles modalités de dépôt du tri en vrac dans les bacs, possibles dès 2023 et effectives au 31 décembre de cette année. Cette campagne de communication a consisté en un passage des ambassadeurs du tri chez les habitants en porte à porte, avec un dépôt de courrier dans les boîtes aux lettres en cas d'absence, en la tenue de stands d'information sur 6 marchés, et en une rencontre avec les professionnels du tourisme (OT, campings et résidences de vacances).

Les encadrants de collecte vont également à la rencontre des entreprises pour les aider à la mise en place du tri.

La communication sur le tri des déchets se fait également par des campagnes d'affichage dans les abribus, des animations scolaires, l'affichage d'autocollants de rappel des consignes de tri sur les conteneurs, des articles dans les magazines d'information et les sites web de la communauté d'agglomération et des communes membres, ou encore par le biais d'articles dans la presse locale.

En 2023, ce sont 5 189 personnes qui ont été rencontrées et sensibilisées au tri des déchets ménagers par les agents de Quimperlé Communauté, dont :

- 4 133 personnes lors de la communication de proximité, en porte à porte ;
- 333 personnes sur les marchés estivaux ;
- 192 personnes lors d'animations et de formations ;
- 631 enfants lors d'animations scolaires.

2.2. Outils de communication réalisés en 2023

Des cabas de tri ont été prévus, avec l'impression des consignes de tri et de conseils pour le dépôt en vrac dans les bacs de tri, pour faciliter le transport des papiers et emballages triés jusqu'au

conteneur. 4 297 cabas ont été distribués par les ambassadeurs du tri et 13 308 cabas ont été récupérés par les habitants aux accueils des mairies et de Quimperlé Communauté.

Des courriers informatifs sur le tri ont été déposés en boîte à lettre en cas d'absence au domicile lors du passage des ambassadeurs du tri dans les quartiers. 4 444 courriers ont été déposés en 2023 et quelques centaines de plus donnés à l'accueil des mairies, en même temps que le cabas de tri.

Des nouveaux « mémotris » avec l'ajout d'information sur le compostage et des exemples de déchets à jeter dans les différents conteneurs (pour le verre, les emballages et les papiers ou les ordures ménagères) ont été réalisés et édités. Le nombre d'exemplaire distribué en 2023 est de 6 270.

Des « mémotris » de grande taille, comportant une partie sur le tri des biodéchets, et des autocollants plus petits pour affichage dans les locations touristiques, ont été imprimés à destination des campings et établissements d'hébergement touristiques. Ces documents ont été distribués début juin 2023. Ils ont également servi, sur les espaces de restauration, pendant le festival des Rias.



Mémotri version 2023

Les flyers indiquant les adresses des points de collecte des emballages en verre sur chaque commune ont également été distribués en mairie, dans les offices de tourisme et les commerces de proximité, en début d'été.



La révision de l'affichage des consignes sur les différents conteneurs de tri a été poursuivie.

Deux campagnes de communication ont été réalisées dans les abribus du territoire, en février/mars sur les consignes de tri, avec une partie sur le tri des biodéchets et, en novembre, sur la réparation et le tri des textiles.



2.3. Campagne de communication estivale



Stand info-déchets du marché de Bannalec

Une nouvelle campagne de communication en porte à porte de fin mai à fin octobre 2023 a été effectuée par 4 ambassadeurs saisonniers, sur 15 communes. Ainsi, 4 133 foyers ont été rencontrés en porte à porte. De plus, 6 stands d'information sur les déchets ont été mis à disposition des habitants sur des marchés estivaux, qui ont permis de sensibiliser 333 personnes supplémentaires.

Des contrôles de la qualité du tri ont été effectués sur le terrain avant et après la campagne de communication en porte à porte, pour mesurer l'effet sur le geste de tri de l'habitant. La qualité du tri sur 9 points de collecte a été mesurée. Elle est passée de 20,1 % à 15,6 % de refus.

2.4. Communication vers les scolaires

Des animations sur le thème de la prévention et du tri des déchets sont proposées chaque année aux établissements scolaires. 27 classes ont bénéficié d'une sensibilisation, soit 631 élèves de classes de primaire. Ainsi, un peu plus de 12% des élèves du territoire ont pu être sensibilisés pendant l'année 2023.

3/. LA COLLECTE

3.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés en régie

Les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif sont collectés en régie sur des points de regroupement, ou en porte à porte pour les conteneurs mis à disposition des professionnels. Les déchets ménagers sont collectés au moins une fois par semaine dans chaque commune.

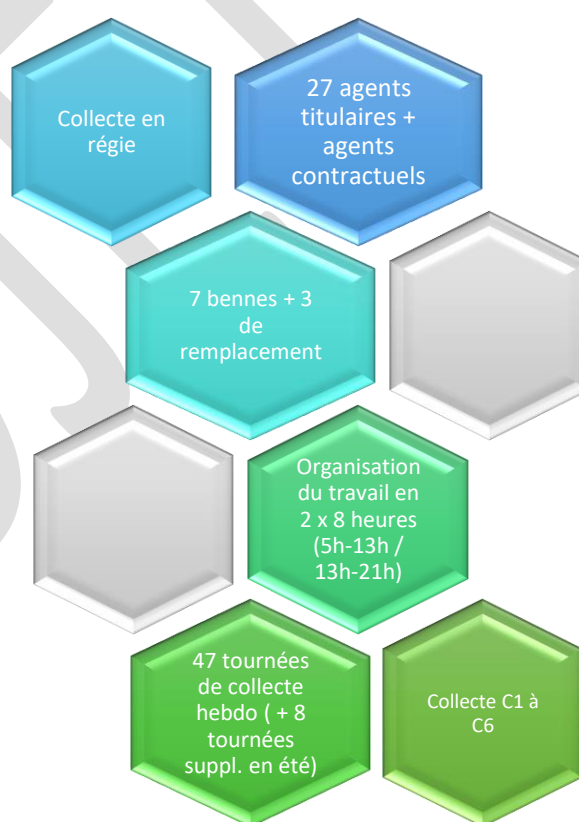
Sur la période estivale (de début juillet à fin août), des collectes supplémentaires sont assurées sur les communes de Clohars-Carnoët, Moëlan/Mer, Quimperlé et Riec/Bélon afin d'enlever les ordures ménagères sur les secteurs critiques (certains secteurs côtiers, les campings, les résidences de vacances, certains points de regroupement dans les bourgs).

Ainsi, la fréquence de collecte augmente à la saison estivale pour Clohars-Carnoët et Moëlan/Mer avec un passage quasi-quotidien (du lundi au samedi) pour les campings, restaurants, ports et résidences de vacances.

□ L'optimisation du service de collecte :

Dans le cadre de l'optimisation du service de collecte, débutée en 2017, les actions suivantes se poursuivent, permettant d'améliorer les conditions de travail, et la qualité du service public :

- mise en œuvre du règlement de collecte applicable depuis le 1^{er} janvier 2017,
- poursuite des ajustements sur les circuits de collecte, aidée par l'installation en octobre 2022 de dispositifs d'aide à la conduite sur les camions,
- aménagement des points de collecte : les aménagements réalisés par les communes se sont poursuivis. En 2021, 95 points de collecte ont été aménagés, quelques postes seulement ont été aménagés en 2023. Les versements 2023 pour le fond de concours s'élèvent ainsi à 6720 €.
- amélioration des conditions de collecte : points de collecte à sécuriser, suppression des points de collecte dangereux dans le cadre du suivi de la R437 de la CPAM, amélioration de la conteneurisation pour faciliter le travail des agents de collecte, et sensibilisation des usagers.



□ Le centre de transfert :



Un centre de transfert, composé de 3 quais, situé dans l'enceinte de la déchèterie de Quimperlé, est à la disposition du service de collecte pour vider les ordures ménagères et le tri. Ainsi regroupés dans des bennes à fond mouvant de 70 m³, les déchets ménagers résiduels prennent la direction de Concarneau, vers l'usine de valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères du VALCOR, et les déchets des collectes sélectives, la direction de Fouesnant, vers le centre de tri des recyclables secs.

Le marché de prestation pour le transfert des ordures ménagères vers l'usine d'incinération et de la collecte sélective vers le centre de tri, est géré par le VALCOR.

3.1.1. Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie sur les 16 communes du territoire. Elles sont ensuite transférées au centre de transfert pour être acheminées vers l'UVED située à Concarneau.

C'est 12 504 tonnes d'ordures ménagères et de refus de tri, représentant 201 kg/hab. DGF/an qui ont été traitées en 2023.

Collecte des ordures ménagères

- Collecte en régie
- 4 189 bacs
- 2 974 points de regroupement
- 11 245 T collectées (dont 2 394 T de non ménages)
- 181 kg/an/hab DGF

□ Evolution des tonnages des ménages :

Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles incinérées 2021-2023 (refus de tri compris)

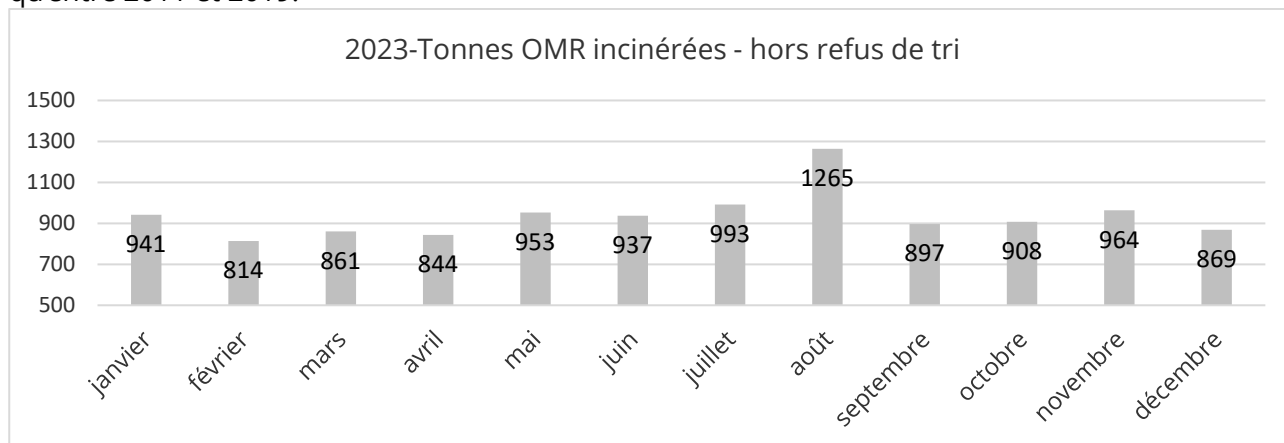
	TONNES D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) + REFUS DE TRI	EVOLUTION DES TONNAGES	PRODUCTION PAR HABITANT « CITEO » ¹ (en kg)	PRODUCTION PAR HABITANT DGF (en kg)
2021	12 861	-0,83 %	231	208
2022	12 622	-1,86%	226	203
2023	12 504	-0,93%	223	194

¹ population prise en compte pour le calcul : population contractuelle Citéo : 55 993 en 2023.

Nous remarquons entre 2021 et 2023, une baisse continue, représentant 2,8% des tonnages d'ordures ménagères collectés sur 3 ans.

Entre 2011 et 2019, il a été constaté une diminution de 9 % des tonnages d'ordures ménagères, due à la mise en œuvre d'actions de tri et de prévention des déchets et à la crise économique induisant une diminution de la consommation des ménages.

La tendance entre 2019 et 2020 était différente des années précédentes, du fait du contexte sanitaire particulier. Aujourd'hui, la tendance est repartie à la baisse, pour les mêmes raisons qu'entre 2011 et 2019.



Des fluctuations saisonnières sont visibles sur l'année. Les évolutions de la fréquentation touristique et les pics de consommation ont des répercussions sur les tonnages collectés.

□ Evolution des tonnages des non ménages :

La quantité de déchets assimilés aux ordures ménagères, provenant des établissements publics et privés assujettis à la redevance spéciale, ou louant un ou des conteneurs, peut être estimée sur la base du volume des bacs mis à leur disposition, des semaines d'activité et des fréquences de collecte.

Les volumes de location de bacs ont été comptabilisés pour les entreprises, sur la base d'une collecte hebdomadaire.

En 2020 et 2021, certaines entreprises ont eu une activité réduite, ce qui a eu une incidence sur le tonnage réel collecté. Les données de ces années sont donc à analyser avec prudence.

En utilisant une densité de 0,15 kg/litre de déchets, 2 394 tonnes de déchets assimilés ont été collectées avec les ordures ménagères en 2023, représentant 21,3 % du total (11 245 tonnes collectées).

	TONNAGE DÉCHETS ASSIMILÉS - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS			
	2023	2022	2021	ÉVOLUTION 2023/2022
ADMINISTRATIONS et COMMUNES	620	622	595	-0.3%
ENTREPRISES	1 524	1426	845	+6,9%
CAMPINGS	250	257	174	-2,7%
TOTAL EN TONNES	2 394	2305	1614	+3,9%

Dans les administrations et les communes, les volumes collectés stagnent.

On remarque une hausse des ordures ménagères résiduelles assimilées collectées en 2023 auprès des entreprises, probablement due à la poursuite de reprise de l'activité économique déjà constatée en 2022.

Dans le cas des campings, on note une légère baisse des déchets assimilés collectés, qui peut s'expliquer par une baisse de la fréquentation ou des séjours de plus courte durée en juillet et août 2023, du fait d'une météo instable.

3.1.2. La collecte sélective des recyclables (hors verre) – emballages légers et papiers

Collecte recyclables (hors verre)



- Collecte en régie
- 3550 bacs
- 2369 points de regroupement
- 4 065 T collectées (dont 981 T de non ménages et 1259 tonnes de refus)
- 65,4 kg/an/hab DGF

Après avoir été collectés, les emballages légers et papiers, encore appelés les recyclables secs sont transférés au centre de transfert pour être acheminés vers le centre de tri situé à Fouesnant.

C'est 4 065 tonnes de recyclables, représentant annuellement 65,4 kg/hab qui ont été collectés en 2023.

Le territoire est en extension de consignes de tri depuis le 1^{er} juin 2016. Les habitants peuvent déposer dans les bacs de tri tous les papiers graphiques et tous les emballages vides en carton, métal ou plastique.

Une collecte hebdomadaire de la collecte sélective, est effectuée sur toutes les communes. Certains secteurs, en cas de dépôts importants, sont collectés deux fois par semaine, voire plus. Sur la période estivale, 4 collectes de tri sont ajoutées afin d'absorber l'augmentation des volumes, essentiellement sur les communes côtières où se trouve la majorité de l'activité touristique (campings, restaurants, ports et résidences de vacances).

La collectivité a fourni gratuitement des sacs transparents de 50 litres, disponibles à l'accueil des mairies, jusqu'en octobre 2023. Ces sacs de tri, ou sacs jaunes, sont fabriqués par le groupe Barbier dans le cadre d'un marché de prestation de mise à disposition se terminant au 31 janvier 2024. Ils sont recyclés avec les emballages plastiques souples.

Suite à une expérimentation réalisée sur la commune de Scaër au dernier trimestre 2022, ce mode de dépôt du tri a été revu pour passer au vrac, sans sac, dans les conteneurs à couvercle jaune, afin d'éviter près de 50 tonnes de sacs plastiques, de gagner de la place dans les conteneurs, de faciliter le travail du centre de tri et de réaliser une économie financière sur l'achat des sacs de tri jetables. En 2022, 79% des points de collecte des déchets n'étaient pas équipés de conteneurs de tri. Fin 2023, tous les points de collecte en sont équipés, pour permettre aux habitants de déposer leur tri, sans sac, à proximité de leur domicile. 502 conteneurs de tri supplémentaires ont ainsi été mis en place en 2023.

□ Evolution des tonnages des ménages :

Evolution des quantités de sacs de tri collectés et des matériaux à recycler :

	TONNES de SACS DE TRI	EVOLUTION (%)	REFUS DE TRI (Tonnes réceptionnées par VALCOR)	TONNES DE MATERIAUX A RECYCLER	EVOLUTION TONNES A RECYCLER
2021	4 122	+8,6%	1 077	3 045	+11,8%
2022	4 082	-1%	1 228	2 854	-6,3%
2023	4 065	-0,4%	1259	2 806	-1,7%

Les tonnages de tri collectés continuent à diminuer en 2023. Ceci peut être dû à la baisse générale de la consommation en réaction à l'inflation, et également à la baisse régulière des papiers mis en marché.

Les prélèvements pour caractérisation sont effectués sur chaque secteur de collecte sélective par l'envoi d'un camion-benne au centre de tri pour prélèvement avant étude de la composition de ce flux (caractérisation). Ceci permet de mieux cibler les quartiers prioritaires où communiquer et de préciser les informations à faire passer.

Les taux de refus sont le reflet des résultats des caractérisations effectuées en centre de tri. Les refus ont nettement augmenté en 2022 et 2023, comme pour toutes les collectivités du sud du Finistère.

□ Evolution des tonnages des non ménages :

La quantité de tri provenant des établissements publics et privés, assujettis à la redevance spéciale ou à la location de bacs, peut être estimée sur la base des volumes collectés. Les volumes issus des locations de bacs des entreprises, ont été calculés sur la base d'une collecte hebdomadaire.

En utilisant une densité de 0,07 kg/litre de déchets, 982 tonnes de déchets recyclables et de refus de tri ont été collectés en 2023. Ainsi 24,2% du total du tri collecté proviendrait d'activités professionnelles.

TONNAGE DE TRI - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS					
		2023	2022	2021	ÉVOLUTION 2023/2022
ADMINISTRATIONS et COMMUNES		209	215	229	-2,8%
ENTREPRISES		662	612	747	+8,2%
CAMPINGS		111	115	67	-3,5%
TOTAL EN TONNES		982	942	1043	+4,2%

Les quantités de tri collectées suivent les tendances des quantités de déchets non recyclables collectés en 2023. Elles ont baissé pour les campings, les administrations et les communes. Les quantités de déchets recyclables des entreprises augmentent.

Le passage à l'informatique réduit l'utilisation des papiers et peut expliquer une partie de cette baisse de la collecte sélective dans les administrations et les communes. La reprise de l'activité économique a bénéficié au tri des déchets en 2023.

Ces données ne concernent que les volumes collectés sans prendre en compte la part des refus potentiellement présents dans la collecte sélective. Une vigilance s'impose sur le suivi de la qualité du tri collecté.

3.2 La collecte du verre en apport volontaire

La collecte des emballages en verre en apport volontaire, existe depuis de nombreuses années. Elle est réalisée par un prestataire (les Transports Le Goff, basés à Ergué-Gabéric) dans le cadre d'un marché de prestation de service.

En 2023, 197 conteneurs d'apport volontaire, répartis sur 179 emplacements, étaient à la disposition des usagers.

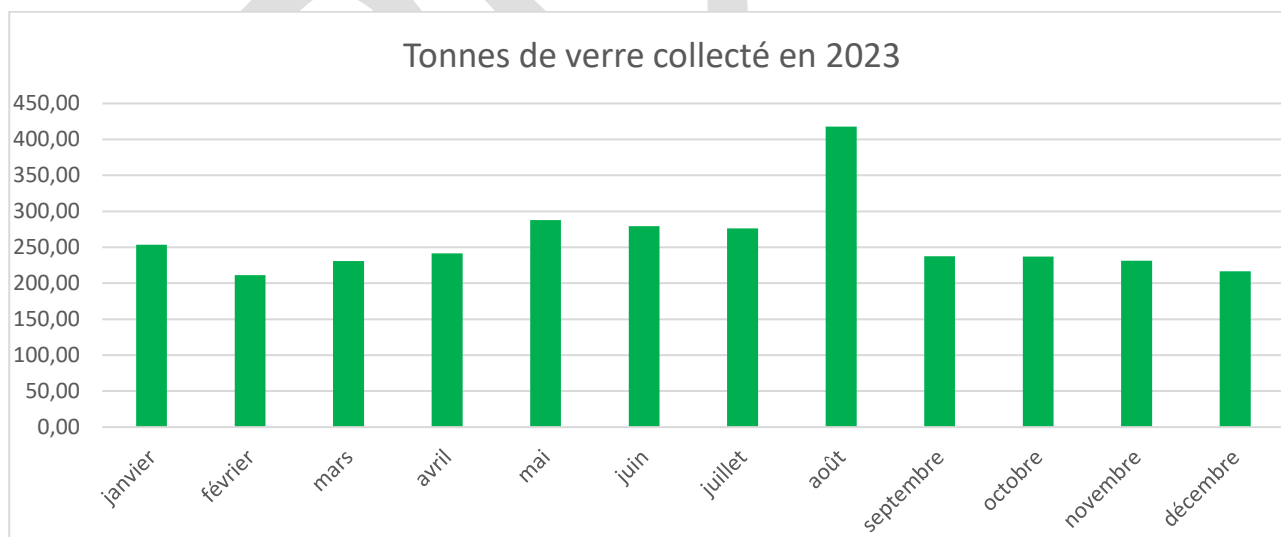
Il existe au moins un point de collecte du verre sur chaque commune et en moyenne 1 conteneur à verre pour 316 habitants ou 1 point de collecte du verre pour 347 habitants (DGF), ce qui est proche de la moyenne optimale de 250 à 300 habitants/conteneur à verre conseillée par l'éco-organisme en charge des emballages, Citéo.

Des actions sont également prévues pour mieux communiquer sur le tri des emballages en verre et améliorer les points de collecte.



Tableau récapitulatif des tonnages d'emballages en verre collectés :

	Verre collecté (en tonnes)	Evolution annuelle
2021	3227	+5,0%
2022	3173	-1,7%
2023	3 122	-1,6%



Après quelques années d'augmentation régulière, il est constaté en 2022 et 2023, une diminution des tonnages des emballages en verre collectés. Si la baisse de la fréquentation touristique semble être une explication, la vigilance reste de mise pour la collecte séparative de ce flux.

3.3. La collecte des textiles



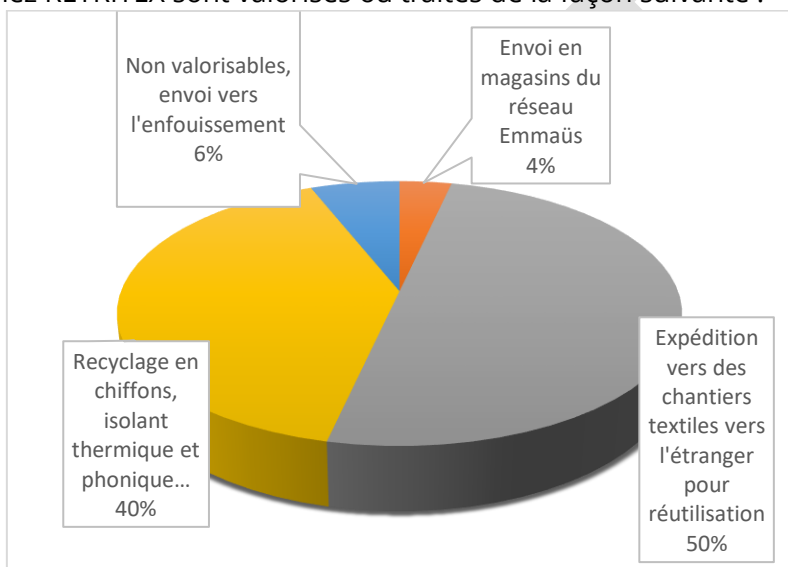
EMMAÜS collecte et valorise notamment le textile usagé. RETRITEX, membre du mouvement Emmaüs, a sollicité Quimperlé Communauté pour l'implantation de conteneurs de récupération du textile sur le territoire. Une convention de partenariat a été établie entre les 2 parties fin 2009.

42 conteneurs de récupération des textiles, d'une capacité de 2,5 m³ et collectés par Retritex, sont répartis sur 29 emplacements du territoire au 31 décembre 2023, sur 13 communes de Quimperlé Communauté.

A ces conteneurs s'ajoutent 3 points de collecte associatifs et 4 conteneurs de récupération du chantier d'insertion de la MJC de Scaër ou du vestiaire Scaërois. Ainsi, 37 points de collecte sont à la disposition des habitants.

Des collectes ponctuelles sont parfois réalisées dans certains magasins.

Les textiles triés chez RETRITEX sont valorisés ou traités de la façon suivante :



Evolution du tonnage collecté en textile, et ratios de collecte :

	Collectes textiles conteneurs RETRITEX (tonnes)	Autres collectes textiles (tonnes)*	Total collectes textiles (tonnes)	Evolution annuelle	Moyenne (Kg/hab INSEE/an)
2021	156,6	17,4	174,0	+22,2%	3,11
2022	152,2	23,1	175,3	+0.7%	3,13
2023	147,4	121	268,4	+53%	4.74

*Il s'agit des collectes associatives et du chantier d'insertion de la MJC de Scaër.

Nous constatons, pour 2023, une forte hausse des chiffres de la collecte des textiles. Il faudra attendre les prochaines années pour vérifier cette augmentation, qui peut être le fait d'une meilleure information sur le poids des textiles déposés sur le site d'Emmaüs à Rédéné.



Une convention a été signée entre Quimperlé Communauté et l'éco-organisme en charge de la filière textiles : Refashion (points de collecte RETRITEX et points d'apport associatifs confondus).

Environ 12,2 Kg de vêtements, linges de maison et chaussures ont été achetés en moyenne par les Français en 2022 (rapport d'activité Refashion).

Pour cette année-là, la moyenne française de textiles usagés collectés séparément est de 3,9 Kg/an/hab et de 4,4 Kg/hab en Bretagne.

L'objectif national à atteindre en 2019, fixé par l'agrément d'Eco-TLC, était de 4,6 Kg/an/hab.

La collecte des textiles peut donc encore être développée sur le territoire. La prise en charge des textiles par Retritex et les associations du territoire a permis d'éviter un coût de collecte et de traitement d'environ 60 000 € en 2023.

3.4. Les déchèteries

La gestion des déchèteries a été transférée par Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération au Syndicat Intercommunautaire pour le transport, le traitement et la valorisation des déchets (VALCOR). Les indicateurs techniques et financiers sont précisés dans le rapport annuel du syndicat, approuvé par le comité syndical.



En 2023, 4 déchèteries existent sur le territoire de Quimperlé Communauté. Elles sont situées à Locunolé, Moëlan/Mer, Quimperlé et Scaër.

La déchèterie de Scaër étant vieillissante, celle-ci ne permet pas d'accueillir les nouvelles filières de valorisation des déchets par manque d'espace. Les travaux pour le remplacement de cette déchèterie ont démarré sur le site de Loge Gaor en 2023 pour une ouverture prévue en 2024.

Année	Tonnage des 7 déchèteries VALCOR	Evolution tonnage VALCOR	Tonnage des 4 déchèteries QC	Evolution tonnage déchèteries QC	Tonnage des végétaux VALCOR	Evolution végétaux VALCOR	Tonnage végétaux QC	Evolution végétaux QC
2019	50 715	+6,4%	24 587	+6,9%	24 363	+10,6%	10 927	+9,2%
2020	43 911	-13,4%	21 538	-12,4%	19 379	-20,5%	8 471	-22,5%
2021	47 483	+8,1%	25 005	+16,1%	19 386	-	9 727	+14,8%
2022	42 649	-10,2%	20 853	-16,8%	17 836	-8%	7 579	-22,1%
2023	42 403	-0,6%	21 118	+1,3%	17 659	-1%	8 115	+7%

Les quantités déposées sur les 7 déchèteries du Valcor sont en légère baisse en 2023 par rapport à 2022.

Pour les dépôts de végétaux, qui représentent plus de 41% du tonnage total des dépôts, il est constaté une baisse de 27,5% entre 2019 et 2023. L'année 2022 ayant été marquée par un épisode de sécheresse, ceci peut expliquer l'observation d'une diminution de végétaux déposés en déchèterie en 2022. Les quantités de végétaux déposés en 2023 augmentent pour Quimperlé Communauté.

Les déchets déposés dans les déchèteries de Quimperlé Communauté, représentent 49,8 % du total des 7 déchèteries.

La production de déchets déposés en déchèteries en 2023 sur le territoire de Quimperlé Communauté est de 339,6 Kg/hab DGF (398,6 kg en 2019 et 336,1 kg en 2022), soit une hausse de 1% entre 2022 et 2023, essentiellement due à une augmentation des apports de végétaux.

4/. LE TRAITEMENT

4.1. Les ordures ménagères résiduelles

La compétence traitement des ordures ménagères a été transférée à VALCOR.

En 2023, les déchets ont principalement été traités à l'usine d'incinération (UVED) de Concarneau, exploitée par le VALCOR. Lors de l'arrêt technique de l'usine, une partie des déchets a été détournée. Dans ces circonstances particulières, le recours à l'enfouissement n'a pas pu être totalement évité en 2023, mais il a été réduit à 13,7% des tonnages d'ordures ménagères et de refus de tri. Les détournements se font en priorité vers le TMB (tri mécano-biologique) de Lézinaudou, exploité également par VALCOR, et vers d'autres usines d'incinération ou TMB de Bretagne.

Pour l'année 2023, le tonnage de déchets des 7 EPCI adhérents au syndicat est de 40 925 tonnes d'ordures ménagères, 3 469 tonnes de refus de tri et 1872 tonnes d'incinérables de déchèteries, soit un total de 46 266 tonnes. Cela représente une baisse de plus de 16 000 tonnes entre 2022 et 2023.

74,19 % des déchets pris en charge par le VALCOR en 2022 ont fait l'objet d'une valorisation énergétique et 12,76 % d'une valorisation matière. 13,05 % des déchets n'ont pas pu être valorisés, et ont été éliminés en centre d'enfouissement technique. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2021 (+ 2,83 %). Ceci est la conséquence d'un incendie survenu dans la fosse de réception des déchets en juin 2022, nécessitant de détourner les tonnages d'ordures ménagères en centre de stockage des déchets, pour enfouissement.



En 2023, la conjugaison des deux filières de valorisation, électricité et réseau de chaleur, a permis d'atteindre le taux de 65,3 % de valorisation énergétique, malgré les travaux qui ont dû être effectués suite à l'incendie survenu en 2022 dans la fosse de réception.

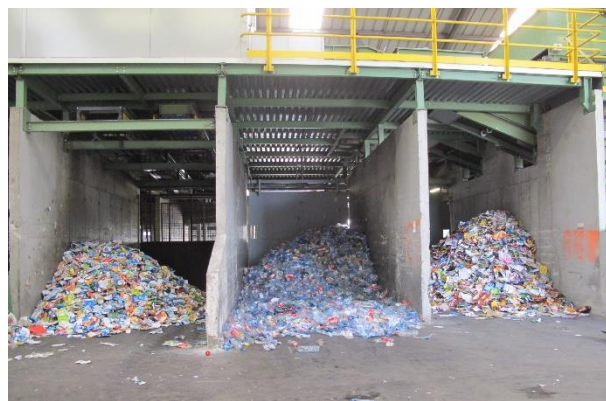
Cette performance énergétique, permet de bénéficier de l'abattement de 50 % de la TGAP.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de VALCOR détaille les indicateurs techniques et financiers du traitement des déchets.

4.2. Les déchets recyclables

4.2.1 Le centre de tri des déchets ménagers

Les déchets recyclables sont triés, séparés par catégories et conditionnés avant recyclage par un centre de tri, prestataire de service dans le cadre d'un marché public. Situé à Kerambris, sur la commune de Fouesnant, il est exploité par une association sous le statut d'entreprise adaptée, Ecotri, des Ateliers Fouesnantais.



Des tapis convoyeurs transportent les matériaux qui sont séparés par différentes machines. Le tri est vérifié et affiné manuellement par les employés.

Le centre de tri s'est agrandi et modernisé régulièrement depuis 2010, et notamment en 2016, de façon à proposer aux collectivités clientes d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages en plastique.

Sa capacité est de 65 000 tonnes/an.

4.2.2 La qualité de la collecte sélective

Le centre de tri réalise des caractérisations sur les différentes collectes qui lui sont livrées (12 à 18 caractérisations par an pour chaque flux entrant, selon la norme NF X30-437).

Ces caractérisations, réalisées sur un échantillon de plus de 35 kg, permettent de définir la part de chaque matériau au sein de la collecte et le taux d'indésirables. Ceux-ci, appelés aussi « refus de tri », représentent un surcoût pour la collectivité car ils doivent être retirés puis expédiés à l'usine d'incinération. Le taux de refus conditionne le tarif à la tonne, payé par la collectivité au centre de tri.

En 2023, le taux de refus moyen mesuré lors des caractérisations était de 23,8 %. Il est important que ce taux de refus soit le plus faible possible pour des raisons de coût et d'efficacité de tri.

Evolution des taux de refus estimés et réels :

	% de refus estimé	% d'ambigus*	% de refus réel**
2021	19,73	5,78	26,13
2022	21,40	5,9	30,09
2023	23,83	6,8	30,97

*Les ambigus sont des emballages faisant partie des consignes de tri mais n'ayant pas actuellement de filières de recyclage et sont donc traités comme des refus de tri.

**Refus réels : tonnages de refus réceptionnés à l'usine d'incinération.

En 2023, la hausse des refus est toujours notable. Ces données reflètent la dégradation de la qualité du flux, couplé à la baisse de densité des recyclables. Cette baisse est due à la modification de la composition de la collecte sélective, qui comporte plus d'emballages plastiques légers et moins de papier.

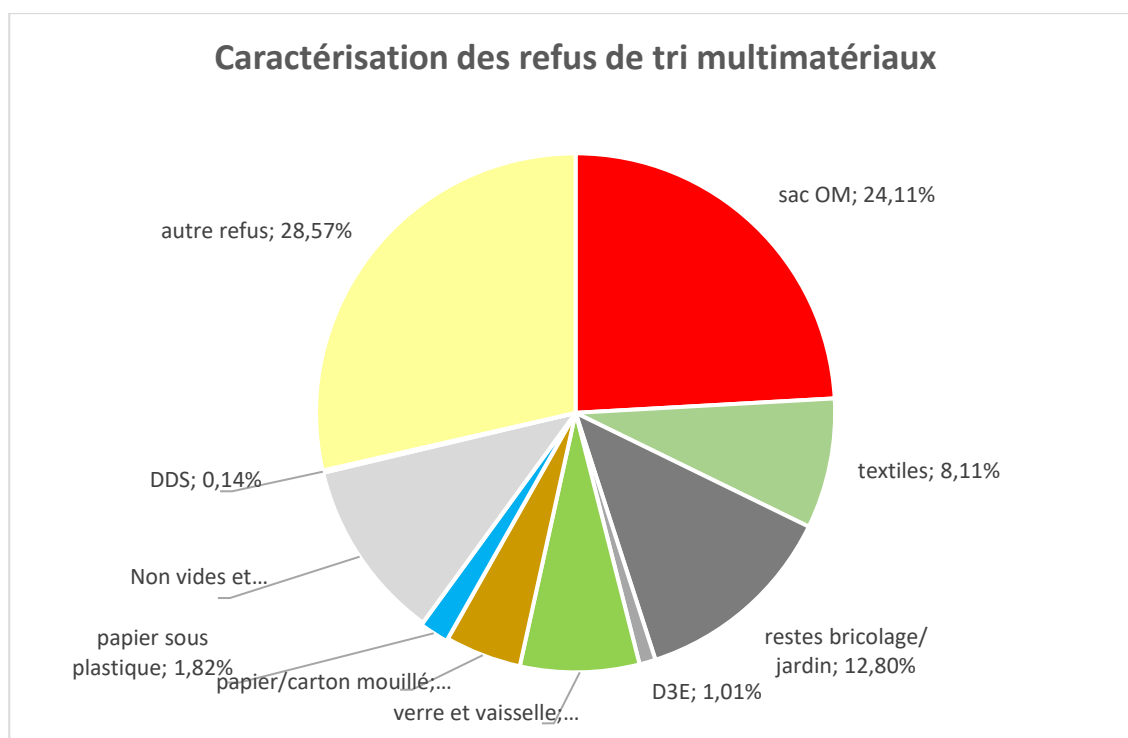
Un suivi des caractérisations donne les types d'erreurs les plus fréquents, ce qui permet d'affiner la communication (cf annexe 1). Nous constatons ainsi que plus de 24% des refus sont constitués de sacs d'ordures ménagères déposés dans les bacs de tri.

Les déchets de bricolage ou de jardinage, qui devraient être déposés en déchèterie, ont représenté près de 13% des refus en 2023.

La part des emballages non vidés ou imbriqués représente plus de 11% des refus.

Enfin, un peu plus de 8% des erreurs sont constitués par les textiles et plus de 7% par le verre ou la vaisselle.

Parmi les autres refus, on retrouve des papiers ou cartons mouillés, des appareils électriques, des objets en plastique.



Une communication régulière sur les consignes de tri reste un élément incontournable pour faire évoluer la qualité du tri collecté, améliorer la qualité des matériaux sortants du centre de tri et faire baisser les coûts.

Le mode de collecte (en porte à porte, en bac de regroupement, en apport volontaire, avec des ouvertures larges ou plus restreintes...) peut également influencer la qualité du tri.

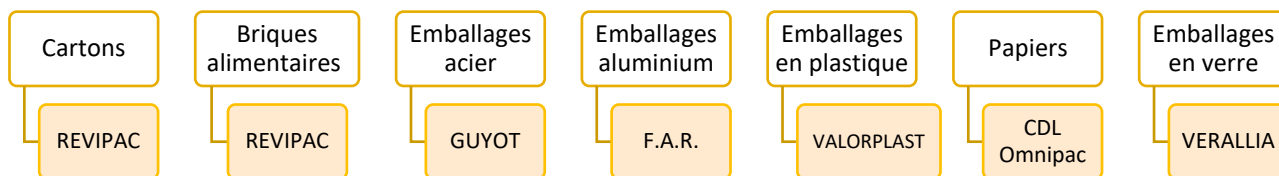
Le passage au dépôt en vrac dans les bacs de tri devrait avoir un effet bénéfique sur la qualité de la collecte sélective.

4.2.3 Les recycleurs

Chaque matériau sortant du centre de tri fait l'objet d'une valorisation matière. Il rejoint une unité spécifique de transformation pour être recyclé. En 2018, un nouveau contrat avec la société Citéo, éco-organisme chargé des emballages et des papiers, a été signé pour 5 ans du 1^{er}/01/2018 au 31/12/2022, durée du nouvel agrément de Citéo.

Pour 2023, des avenants de prolongation des contrats ont été signés, le temps que le cahier des charges de l'agrément 2024-2029 soit publié par les pouvoirs publics et que les éco-organismes soient agréés par l'Etat.

Les repreneurs de matériaux recyclables en 2023 :



Une convention de reprise des vieux papiers a également été passée en 2018 avec l'entreprise Cellaouate, basée à Saint-Martin des Champs près de Morlaix, qui fabrique de la ouate de cellulose à partir de journaux. Celle-ci permet aux associations du territoire de financer leurs projets en collectant des vieux journaux et en les revendant à Cellaouate. Ces tonnages de papiers, issus de collecte séparée, sont également déclarés à Citéo.

Les crises successives du marché du recyclage poussent les collectivités à être très vigilantes sur la qualité des produits sortants des centres de tri. Aujourd'hui, une matière de mauvaise qualité risque de ne pas être reprise.

❑ Les ventes des matériaux

Le tableau suivant précise les quantités de matériaux recyclés dans l'année, et leurs destinations.

Le tonnage recyclé est différent de celui collecté dans les conteneurs à verre (3122 tonnes) et dans les bacs de tri (4065 tonnes collectées moins 1259 tonnes de refus, soit 2 806 tonnes de recyclables). La variation est due aux stocks de début et de fin d'année au centre de tri, plus ou moins importants selon les années.

En 2023, 2 754 tonnes de déchets issus des sacs de tri et 3 118 tonnes de verre ont été recyclées, soit un total de 5 872 tonnes (6 051 tonnes en 2022). L'évolution est de -3 % par rapport à 2022.

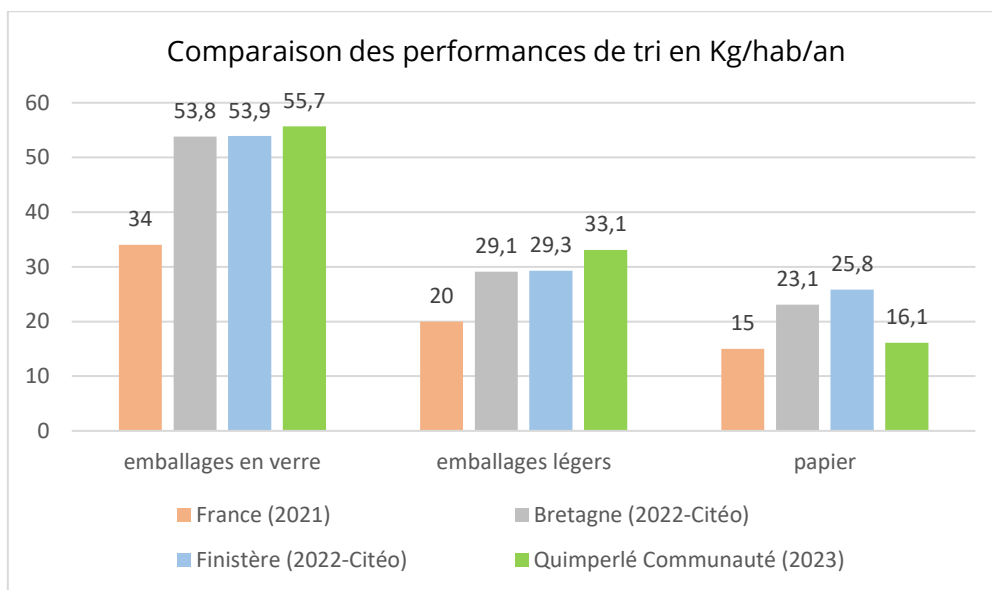
La performance de recyclage des emballages ménagers et des papiers, pour une population contractuelle Citéo de 55 993 habitants, est de 104,9 kg/hab. de déchets recyclés issus des collectes sélectives, dont 33,1 kg d'emballages légers, 55,7 Kg d'emballages en verre et 16,1 Kg de papier recyclés par habitant.

Quantités de matériaux recyclés	Tonnages 2023	Lieux de recyclage
Emballages acier	173	Espagne (Pays basque)
Emballages aluminium	17	France
Carton (issu des sacs de tri)	1140	France
Brique alimentaire	71	France
Emballage plastique	586	France (41%), Espagne, Portugal et Allemagne (59%)
Papier (hors tonnage Cellaouate)	901	France (Bretagne)
Verre	3 118	France

La performance de recyclage du territoire est de 94,4 kg/habitant DGF.

4.3. Le bilan de la production de déchets

Le graphique ci-dessous permet de comparer les performances annuelles de tri en kg/habitant de Quimperlé Communauté avec les performances nationales ou régionales (*données Citéo 2021-2022*) :



Les performances de tri sur le territoire pour les emballages dépassent les moyennes régionales et départementales, sauf dans le cas des papiers. La baisse des performances de tri de cette matière est due à la baisse de consommation depuis plusieurs années.

Evolution des quantités de déchets recyclés par habitant et par an (en kg/habitant/an) :

	verre	papier	total emballages légers	emballages plastiques	carton	briques alimentaires	acier	aluminium
2014	47,9	31,9	22,7	5,5	12,8	1,2	3,0	0,2
2019	53,7	26,4	30,8	9,4	17,9	0,8	2,3	0,3
2020	55,4	20,2	30,7	9,1	17	1,1	3,1	0,4
2021	58,0	24,8	33,3	10,5	18,5	1,0	2,8	0,5
2022	56,7	20,3	31,4	9,7	17,2	1,0	3,1	0,4
2023	55,7	16,1	35,6	10,5	20,4	1,3	3,1	0,3

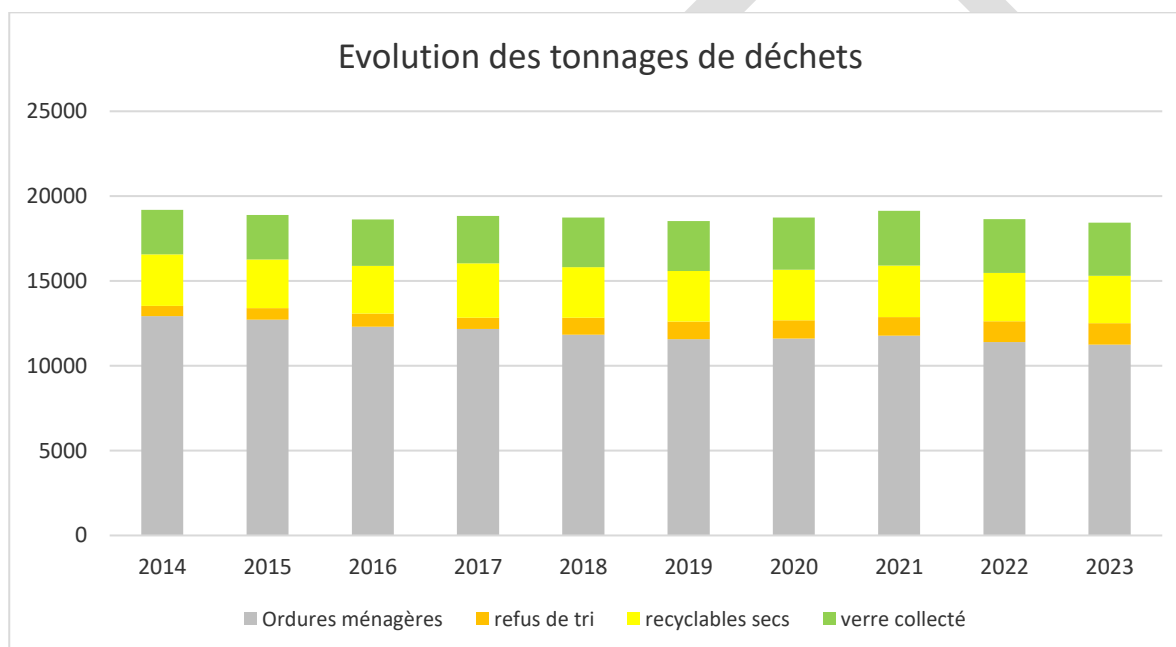
La population prise en compte pour le calcul est la population contractuelle Citéo, c'est-à-dire : 53 890 habitants de 2014 à 2017, 55 188 en 2018, 55 464 habitants en 2019, 55 454 en 2020, 55 584 en 2021, 55 831 en 2022 et 55 993 en 2023.

Emballages légers = emballages en plastique + emballages en carton et briques alimentaires + emballages en acier ou aluminium. Les emballages plastiques comprennent les bouteilles et flacons jusqu'en 2015, puis les bouteilles, pots, barquettes, sacs et films plastiques depuis le 1er juin 2016.

Evolution des quantités totales d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées (OMR, sacs de tri et verre collecté) :

	Quantité d'OMA (en tonnes)	Evolution OMA	Ratio kg/an/hab. CITEO	Ratio kg/an/hab. INSEE	Ratio kg/an/hab. DGF	Evolution ratio/hab. DGF
2014	19 197	+ 1,6%	356	340	315	+0,3%
2019	18 596	-0,76%	335	326	301	-1%
2020	18 763	+0,90%	338	328	304	+1%
2021	19 133	+1,97%	344	342	308	+1,6%
2022	18 649	-2,53%	334	333	301	-2,3%
2023	18 433	-1,16%	329	326	296	-1,7%

Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des professionnels sont inclus dans ces quantités, les textiles et les déchets déposés en déchèteries ne sont pas comptabilisés. Environ 33 % des déchets ont été recyclés en 2023 (32% en 2022), soit 6 006 tonnes.



Evolution des quantités totales de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés (OMR, sacs de tri, verre collecté et déchets déposés en déchèteries) :

	Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA/en tonnes)	Evolution quantité DMA/année précédente	Ratio DMA en kg/an/ habitant DGF	Evolution ratio DMA
2018	41 732	+0,2%	677,1	-0%
2019	43 183	+3,5%	700	+3,4%
2020	40 301	- 6,7%	653,4	- 6,7%
2021	44 138	+ 9,5%	713,4	+ 9,2%
2022	39 502	-10,5%	636,7	-10,8%
2023	39 551	+0,12	635,9	-0,13

L'évolution des quantités de déchets sur les 5 dernières années, est la suivante :

- ✓ La quantité de DMA a baissé de 8,4 % entre 2019 et 2023, le ratio par habitant DGF a diminué de -9,2 % ;
- ✓ La quantité de déchets déposés en déchèterie en 2023 augmente légèrement de 1,3 %. Sur les 5 dernières années, on note une baisse de 14 %, et pour les végétaux une baisse de 25,7%.
- ✓ La quantité d'OMA (sans les dépôts en déchèteries) a diminué de -0,9% et le ratio d'OMA/an/habitant DGF également baissé de 1,7 %.

Comparaison de la production de déchets ménagers de Quimperlé Communauté avec les chiffres de la production départementale, régionale et nationale (en kg/an/habitant DGF -noté en noir - ou Insee - noté en bleu) :

	Quimperlé Communauté			Finistère*	Bretagne*	France*
	2010	2023	Evolution	2019	2019	2019
Ordures ménagères (dont refus de tri)	252	221 (hab. Insee) 194 (hab. DGF)	-23%	222 200	196 178	248,9
Emballages (dont verre) et papiers collectés	94	104 (hab. Insee) 94 (hab. DGF)	0%	105 94	109 98	82,2
Ordures ménagères + emballages et papiers = OMA	346	326 (hab. Insee) 296 (hab. DGF)	-14%	327 295	308 280	332,2
Déchèteries	328	373 (hab. Insee) 340 (hab. DGF)	+3,7%	438 395	388 352	247,3
Déchets Ménagers et Assimilés =DMA	674	699 (hab. Insee) 636 (hab. DGF)	-5,6%	765 690	696 632	582,3

*Sources : Observatoire de l'Environnement en Bretagne pour les données Finistère et Bretagne et ADEME pour les données France

PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1/. MODALITES D'EXPLOITATION

1.1. La régie

Le service de collecte des déchets ménagers en porte à porte est réalisé en régie.

1.2. Les prestations

1.2.1. Prestations faisant l'objet d'un marché

Les principales prestations sont les suivantes :

- ✓ Le tri des déchets recyclables au centre de tri (Ateliers du Pays Fouesnantais), montant 2023 : 1 221 729,65 € TTC (en 2022 : 1 155 955,62 € TTC) ;
- ✓ La collecte du verre en apport volontaire (Transports Le Goff), montant 2023 : 107 079,70€ TTC (en 2022 : 98 909,32 € TTC) ;
- ✓ Le lavage des conteneurs de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif : 119 964€ TTC ; pas de lavage en 2022, marché relancé ;
- ✓ La fourniture des sacs de tri transparents (Groupe Barbier), montant 2023 : 66 056,50 € TTC (en 2022 : 86 906,86 € TTC) ;
- ✓ La fourniture de conteneurs pour les ordures ménagères et la collecte sélective des papiers et des emballages légers (COLLECTAL), montant 2023 : 83 490 € TTC (en 2022 : 163 990,02 € TTC) ;
- ✓ La fourniture de conteneurs à verre : commande passée en 2022 et livraison en 2023, montant : 12 376,20 € TTC ;
- ✓ Le lavage des conteneurs à verre (Véolia), montant 2023 : 11 111,44€ TTC (en 2022 : 8 718,05€ TTC) ;
- ✓ La mise en balles des cartons de déchèterie (GRANDJOUAN), montant 2023 : 9 189,44 € TTC (en 2022 : 8 008,82 € TTC) ;
- ✓ La fourniture de plateformes de maintien des conteneurs à déchets ménagers : pas de commande en 2022.

L'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, subie en 2022, a perduré en 2023. Elle continue à faire peser sur les collectivités, des coûts de fonctionnement et d'investissement importants.

1.2.2. Autres prestations

Quimperlé communauté a transféré au syndicat VALCOR les compétences suivantes :

- le traitement par incinération des ordures ménagères,
- l'exploitation des déchèteries
- le transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective vers les unités de traitement.

Des conventions existent avec des partenaires :

- la collecte des textiles par RETRITEX,
- le rachat par l'entreprise Cellaouate des vieux papiers issus des collectes associatives.

1.3 Bilans des dépenses budgétaires de fonctionnement

Les dépenses (en euros)	2022	2023	évolution 2023/ 2022	
			en %	en €
Dépenses ordures ménagères (collecte régie)	2 276 282	2 295 700	1%	19 417
Incinération et déchetterie	4 124 171	4 254 110	3%	129 939
Prestation tri	1 460 944	1 441 097	-1%	-19 847
Fourniture de sacs de tri	86 907	66 057	-24%	-20 850
Dépenses charges de structure, communication, prévention	356 032	320 762	-10%	-35 270
Autres	72 452	128 612	78%	56 160
Dotations aux amortissements	463 131	424 033	-8%	-39 098
Quote-part du pôle ressources	416 959	259 014	-38%	-157 946
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 256 879	9 189 384	-1%	-67 495
Quote-part des Dépenses fonctionnement garage	81 000	70 793	-13%	-10 207
TOTAL INVESTISSEMENT	342 005	408 139	19%	66 134
TOTAL DEPENSES	9 679 884	9 668 316	-0.1%	-11 568

2/. MODALITES DE FINANCEMENT

2.1. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Elle est la principale ressource financière pour assurer les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères, leur incinération, la gestion des déchèteries et l'élimination des divers déchets non valorisables. La TEOM est à taux unique sur tout le territoire de Quimperlé Communauté.

Le taux de TEOM pour l'année 2023 est de 11,35 % (entre 2007 et 2015, le taux était de 12,06 % et depuis 2016 de 11,35 %).

Pour 100 € de TEOM payée par le contribuable, voici comment se répartissent les coûts supportés par Quimperlé Communauté :

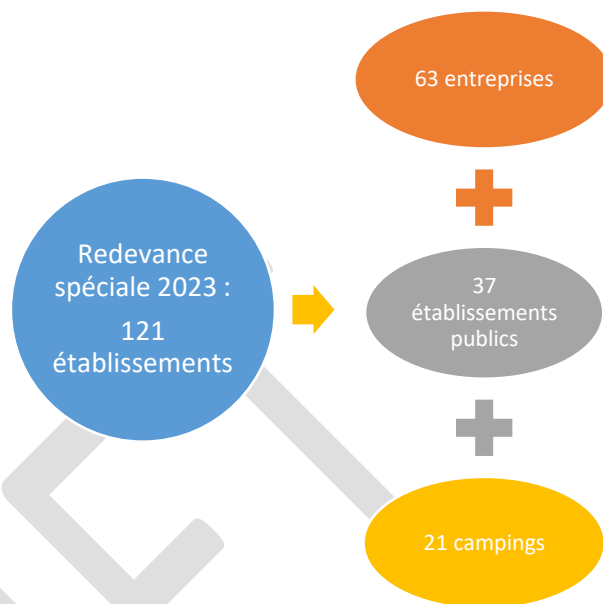
Pour 100€ de TEOM	2022	2023
Frais de personnel du service collecte	21,3	21,4
Carburant	2,9	2,6
Prestations OM	1,0	1,0
Autres (Dépenses charges de structure, communication, prévention...)	11,9	10,5
Incinération et déchetterie (VALCOR)	42,6	44,0
Prestation tri	15,1	14,9
Fourniture de sacs de tri	0,9	0,7
Quote-part des dépenses fonctionnement garage	0,8	0,7
INVESTISSEMENT	3,5	4,2

La mise à jour de l'étude portant sur la tarification incitative a été réalisée en 2022. Cette étude a présenté, en lien avec les scénarii d'optimisation du service, les impacts d'une tarification (avec une partie fixe et une partie variable) sur les tonnages collectés et sur le financement du service. Compte tenu de la nécessité de modifier le mode de collecte du service et donc des impacts financiers importants, il a été décidé de reporter le projet.

2.2. La Redevance Spéciale

Quimperlé Communauté a mis en place la redevance spéciale pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets des commerces, entreprises et administrations. La redevance spéciale est effective depuis le 1^{er} septembre 2007 pour les administrations, et appliquée depuis le 1^{er} janvier 2008 pour les autres établissements au-delà des 1000 premiers litres produits par semaine, ceux-ci étant couverts par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le montant de la RS 2023 est de 277 266,40€.

Pour les établissements produisant moins de 1000 litres par semaine, une location de bacs est prévue. 220 établissements sont concernés en 2023, pour une recette de 14 592 €.



2.3. Les recettes pour le tri sélectif

- Les soutiens des éco-organismes

L'existence de contrats entre Quimperlé Communauté et certains éco-organismes, dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers, amène des aides financières relatives aux tonnages de matériaux valorisés, aux dépenses de communication, aux efforts de la collectivité par rapport à l'optimisation de son service de collecte et à l'évolution des performances de tri.

En 2018, un nouveau contrat avec la société Citéo, fusion d'Eco-emballages et d'Eco Folio a été signé, le Contrat pour l'Action et la Performance CAP 2022 (barème F). Il devait prendre fin le 31 décembre 2022, date de fin d'agrément de Citéo, mais a fait l'objet d'un avenant le prolongeant d'un an. Il concerne la collecte séparée des papiers graphiques et des emballages en verre, en carton (y compris les briques alimentaires), en métal ou en plastique.

Sur le même modèle, un contrat a été signé avec Refashion (anciennement Eco-TLC), l'éco-organisme en charge des textiles.

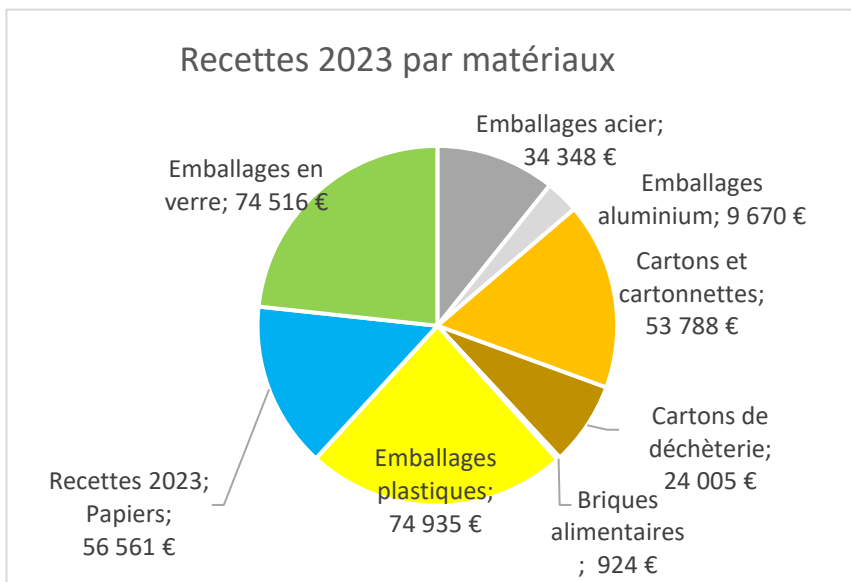
- La vente des matériaux triés

Une fois triés, la plupart des matériaux deviennent matière première secondaire pour l'industrie. Les repreneurs agréés, cités dans la partie 1 de ce rapport, rachètent ces matériaux selon un tarif fixe ou selon des mercuriales (cours des matériaux).

Cela concerne le verre, les emballages en carton (briques alimentaires, cartonnettes ou cartons simples), les emballages en acier, en aluminium ou en plastique et les papiers graphiques.

En 2023, les recettes de vente des matériaux recyclables représentent 319 854 €, soit une baisse de 42,1% par rapport à 2022 (552 399 €).

Le prix de reprise des matières à recycler s'est effondré en 2023, particulièrement dans le cas des cartons et des emballages plastiques, pour cause de marché saturé ou de baisse des cours des matières primaires.



Matière	Recettes 2022	Recettes 2023	Prix de reprise moyen 2022	Prix de reprise moyen 2023
Emballages acier	39 895 €	34 348 €	230 €	199 €
Emballages aluminium	14 207 €	9 670 €	658 €	574 €
Cartons et cartonnettes	116 816 €	53 788 €	122 €	47 €
Cartons de déchèterie	41 369 €	24 005 €	142 €	79 €
Briques alimentaires	550 €	924 €	10 €	13 €
Emballages plastiques	212 631 €	74 935 €	393 €	128 €
Papiers	56 561 €	47 668 €	50 €	53 €
Emballages en verre	70 370 €	74 516 €	22 €	24 €

2.4 Bilan des recettes budgétaires de fonctionnement

Les recettes (en euros)	2022	2023	évolution 2023/ 2022	
			en %	en €
Recettes pour les ordures ménagères				
TEOM	7 561 945	8 108 413	7%	546 468
Redevance Spéciale	254 390	277 246	9%	22 856
total =	7 816 335	8 385 659	7%	569 324
Recettes pour le tri sélectif				
Soutiens Citéo	1 184 135	1 048 978	-11%	-135 157
Ventes des matériaux	569 330	365 641	-36%	-203 689
total =	1 753 464	1 414 619	-19%	-338 846
Recettes diverses communication, prévention déchets	9 430	7 530	-20%	-1 900
Autres	106 321	144 657	36%	38 336
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 685 550	9 952 464	3%	266 914
TOTAL INVESTISSEMENT	12 000	0	-100%	-12 000
TOTAL RECETTES	9 697 550	9 952 464	3%	254 914

3.LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. La comptabilité analytique

Une comptabilité analytique est utilisée au sein du budget principal pour le service d'élimination des déchets.

La méthode intègre une quote-part des dépenses de fonctionnement du service garage et des services supports.

Pour le service garage, le taux est de 39,4 % pour 2023. Il s'agit de la part des heures travaillées par les agents du garage sur les engins du service déchets, issue de l'observation de l'activité sur l'année. Pour les services supports, le taux est de 14,4 %. Il s'agit de la part en 2023 des heures payées pour le service déchets sur la totalité des heures payées pour Quimperlé Communauté, y compris le SITC, le CIAS, et la régie des eaux.

Les services supports sont représentés par les élus, la direction générale, l'accueil, le service RH, la comptabilité, les achats, la prévention, la communication, les frais des bâtiments, l'informatique et le parc des véhicules en commun.

L'assiette de calcul des services supports est composée par les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts des emprunts et les amortissements des immobilisations, retirées des recettes issues du chapitre R013 correspondant aux remboursements sur les frais de personnel et des recettes issues du chapitre R070 entre les comptes 70688 et 70875, correspondant aux remboursements par les communes du territoire des services mutualisés : la formation mutualisée, la prévention et l'informatique. De plus, il faut ajouter à l'assiette, le service 01100, pour la part des frais de personnel uniquement, chapitre D012, soit l'assurance du personnel, l'action sociale et la médecine du travail essentiellement.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'amortissement des investissements sont prises en compte dans le calcul de la TEOM, et non pas les dépenses réelles d'investissement.

3.2. La Matrice standard des coûts de la gestion des déchets

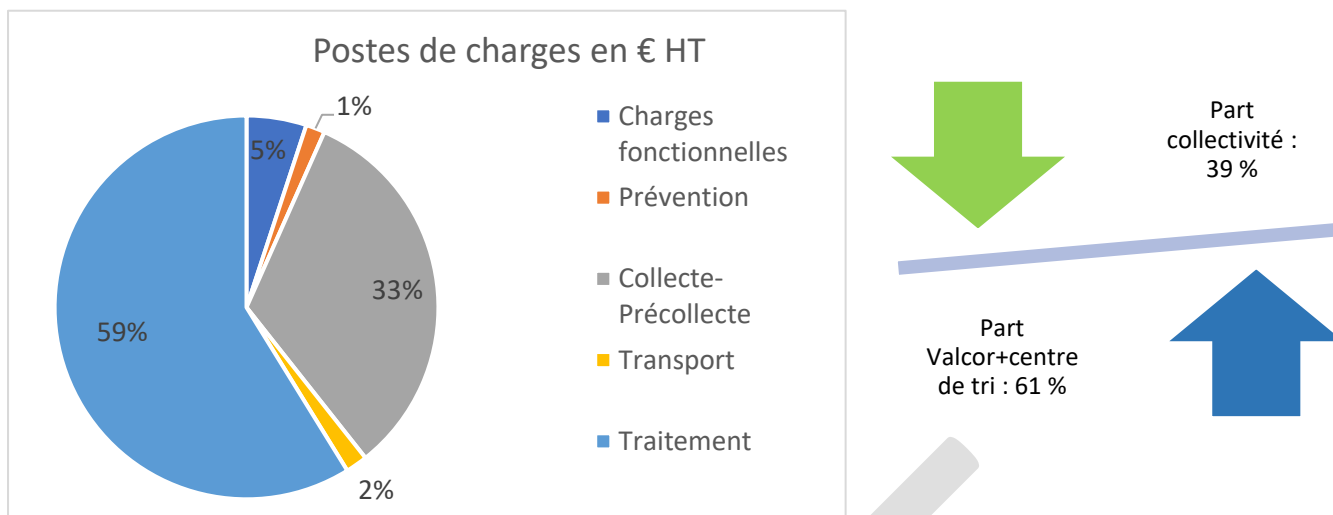
Une matrice standard d'expression des coûts de gestion des déchets est utilisée à l'échelle nationale par l'ensemble des collectivités, et validée par l'ADEME. Cette méthode permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Toutes les dépenses et les recettes, dans l'année civile (et non comptable), sont comptabilisées et analysées. Seuls les investissements ne le sont pas, puisque les amortissements sont pris en compte (cf annexe 4).

La synthèse des coûts permet de comparer les coûts totaux, les coûts par habitant et par tonne avec les collectivités de la même typologie, à savoir mixte à dominante rurale (typologie ADEME).

Cette matrice existe pour Quimperlé communauté depuis 2008.

3.2.1 Les principaux postes de charges

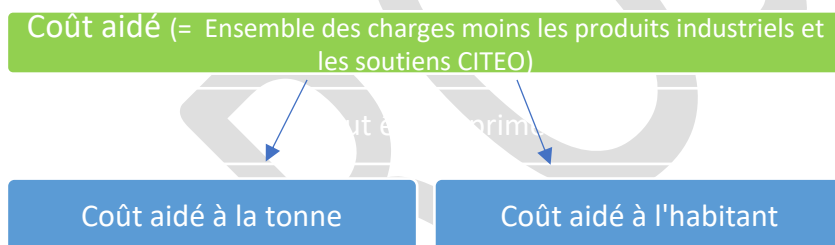
Les principaux postes de charges sont le traitement (incinération, centre de tri et déchèterie) et la collecte-précollecte (collecte en régie des recyclables et des OMR). Ainsi la part du traitement effectué par le VALCOR et le centre de tri représente 61% des coûts de gestion du service (en légère augmentation par rapport à 2022 où cette part était de 58%). Inversement, seulement 39% des dépenses sont maîtrisées directement par la collectivité.



Les principaux postes de dépenses et produits sont présentés ci-dessous par flux, en euros par habitant. Ainsi, les deux premiers postes de dépenses sont celui du transport et traitement par le syndicat Valcor (coûts de déchèterie inclus) pour 90,5 €/habitant, puis le poste de la collecte, tous flux confondus (46,5 €/habitant en 2023 en augmentation de 2,5€/habitant par rapport à 2022).

3.2.2 Les indicateurs de Comptacoûts

Les indicateurs qui sont utilisés selon la démarche Comptacoûts de l'Ademe sont les suivants :



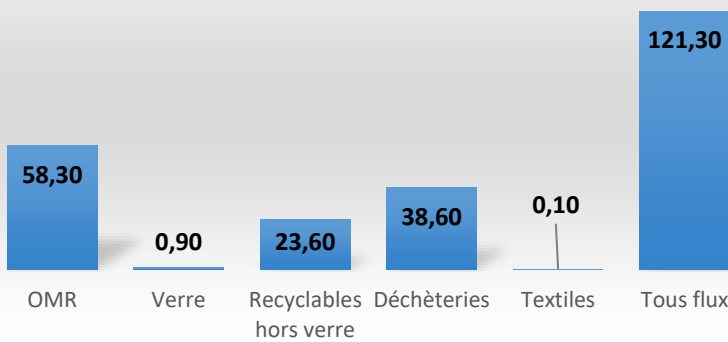
Le coût aidé reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il peut être décomposé en €/habitant ou en €/tonne.

a) Le coût par habitant

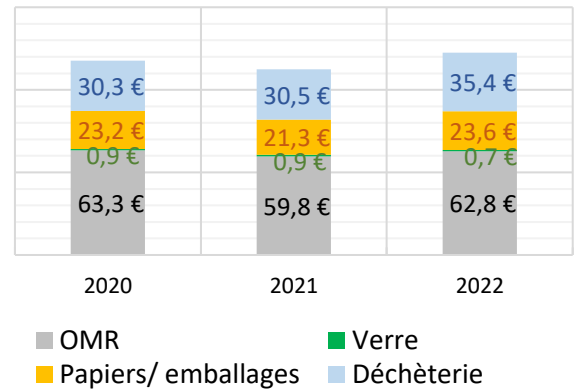
Le coût à l'habitant est en progression depuis 2020 (+9% entre 2021 et 2022) et est passé depuis 2022 nettement au-dessus du coût constaté en Bretagne sur les territoires de même typologie, à savoir mixte à dominante rurale (121,3 € pour Quimperlé Communauté, 111,3 € pour la Bretagne de type mixte rural). Les coûts restent cependant situés en dessous des coûts constatés dans les collectivités bretonnes de typologie touristique (149,8 € / habitant). Cf Annexe 3.

Page suivante à remettre à jour pour 2023 avec le fichier de l'ADEME dès réception de celui-ci

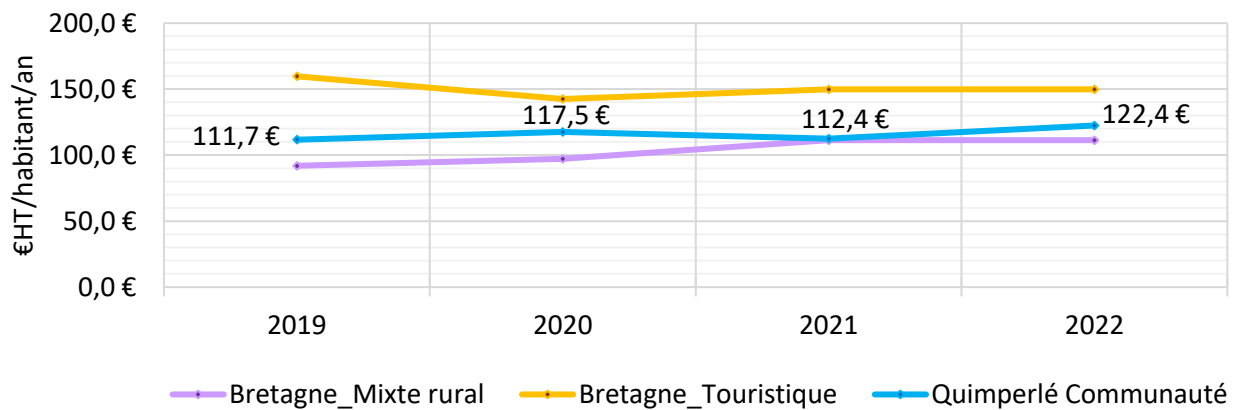
Coût aidé à l'habitant (en €/hab) en 2023



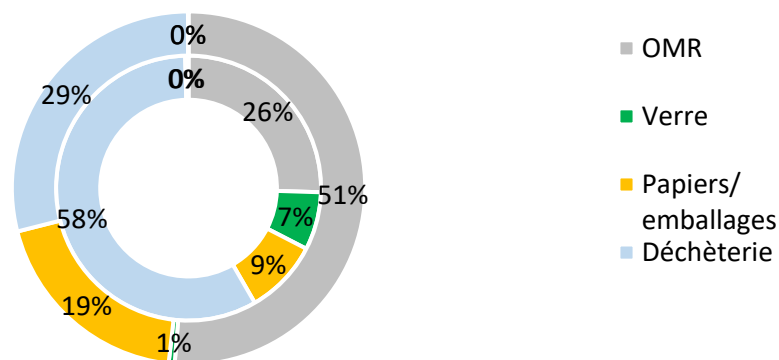
Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



Évolution du coût aidé - Tous flux



Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2022



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Sur ce graphique figure la comparaison entre le ratio en kg par habitant et le coût total du service en € HT par habitant (cf Annexe 2 : Comparaison des ratios de collecte avec les typologies à dominante mixte rurale ou touristique). Nous pouvons constater que les OMR représentent 26% du

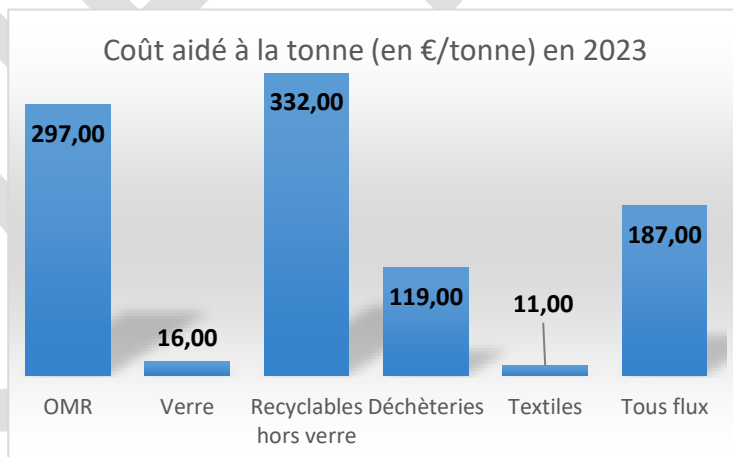
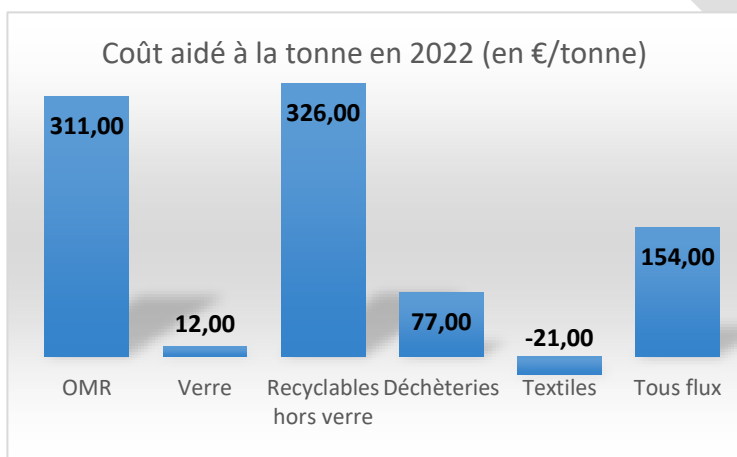
tonnage total et 51% du coût total du service. Les déchèteries représentent quant à elles 58% des tonnages pour 29% du coût du service.

b) Le coût des différents flux, ramené à la tonne

Le coût aidé à la tonne (graphique ci-dessous), montre que 1 tonne d'OMR ou de recyclables hors verre coûte 297 € la tonne soit 14€ de moins qu'en 2022. Ce coût est principalement dû aux coûts du syndicat Valcor (représentant plus de 61% des coûts du service) et dans une moindre mesure les coûts de pré-collecte. Cependant, 1 tonne de déchet tout flux confondu coûte aujourd'hui 187 € contre 154 € en 2022.

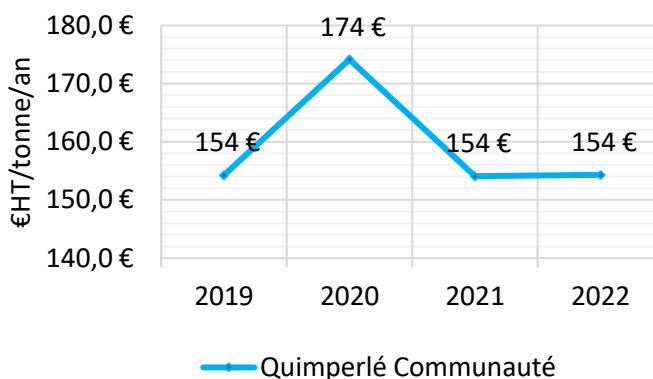
Le coût des recyclables a augmenté du fait de l'augmentation des tarifs pratiqués par le centre de tri (+ formule de révision du marché en cours) ainsi que l'augmentation du coût des refus de tri à traiter. En ce qui concerne les déchèteries, malgré la baisse des tonnages, les déchets ultimes (dits « Encombrants ») impacte fortement le budget « Déchèteries ». Notons par ailleurs le durcissement de la réglementation concernant la nature des déchets et les tonnages autorisés dans les CET qui induit une augmentation significative des coûts de traitement parallèlement à celle de la TGAP de l'enfouissement 2025 (40 €/t en 2022, 51 €/t en 2023 pour atteindre 65 €/t en 2025).

En ce qui concerne les textiles, la communication a beaucoup augmenté en 2023 et la collectivité n'a pas reçu de soutien pour cette communication contrairement aux autres années.



Graphique à remettre à jour avec 2023 avec le fichier de l'ADEME dès réception de celui-ci

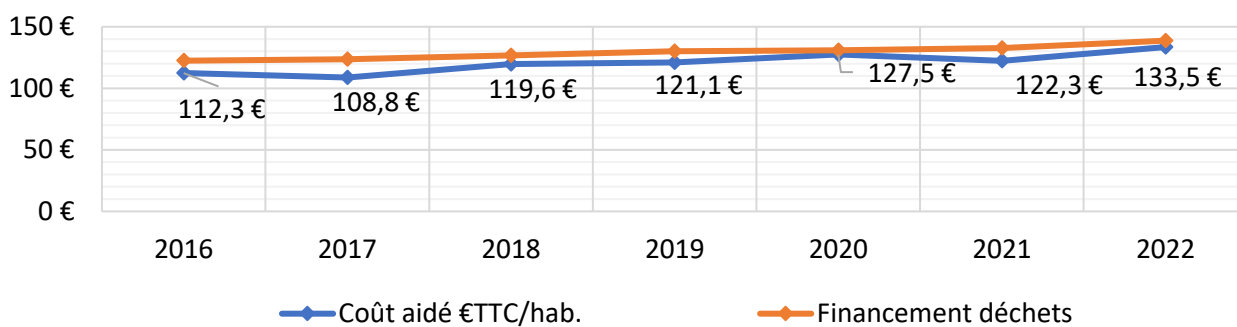
Évolution du coût aidé - Tous flux



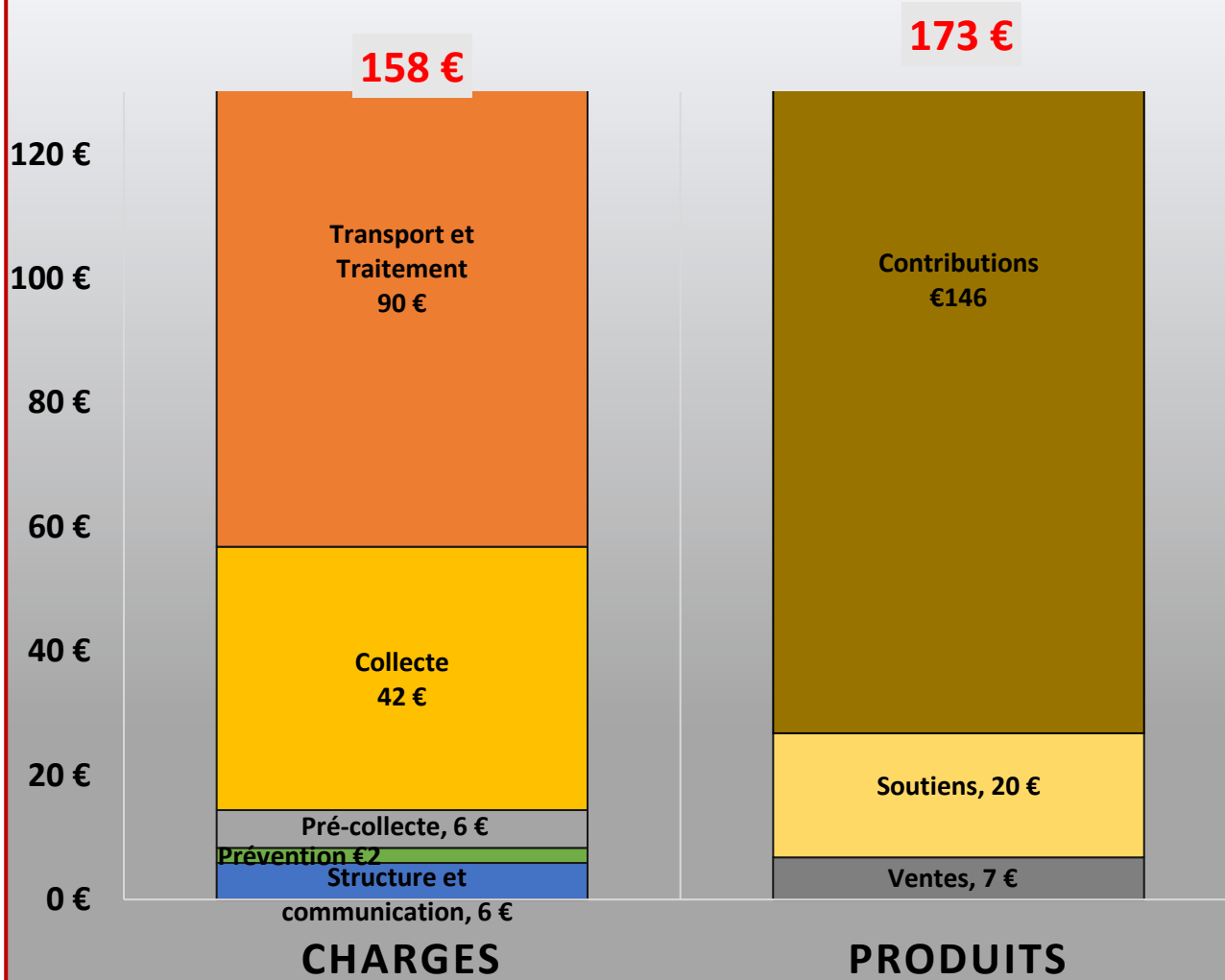
c) Taux de financement

Au niveau du financement, celui-ci a monté de 5% entre 2021 et 2022, et le coût aidé est monté de 9% (+11.2 €). Graphique à revoir après validation ADEME

Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €/habitant)



Dépenses et recettes en € / hab.



d) Synthèse de la matrice 2023 de Quimperlé communauté :

Synthèse des écarts par rapport au référentiel et explications

Tous flux :

Les coûts de gestion globale (par habitant) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. C'est surtout le cas des recyclables et des déchèteries, avec des quantités collectées supérieures aux moyennes et des coûts de tri et conditionnement plutôt élevés. Les coûts du verre sont plutôt inférieurs, avec des bonnes performances.

OMR :

Les coûts des OMR (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

Verre :

Les coûts du verre (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les quantités collectées sont supérieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (54 vs 37 kg/hab.) avec des niveaux de recettes plutôt importants.

PEHV (papiers et emballages hors verre) :

Les coûts des papiers et emballages hors verre (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les quantités collectées sont supérieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (71 vs 54 kg/hab.). Les charges en collecte sont importantes et le coût de traitement est élevé.

Déchèterie :

Les coûts des déchèteries par habitant sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les quantités collectées sont supérieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (324 vs 232 kg/hab.).

En conclusion, les coûts de gestion globale (par habitant) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. C'est le cas des OMR et surtout des recyclables, avec pour les premières des charges de pré-collecte importantes et les seconds des quantités importantes et un coût de traitement plutôt élevé. En 2023, le taux de couverture des charges par les produits est supérieur à 100%, le financement permettant de couvrir les charges.

PARTIE 4 – Bilan 2023

<u>Objectif principal</u>	<u>Objectif secondaire</u>	<u>Bilan année 2023</u>
Agir sur la qualité du service public au quotidien	Gestion de la collecte au quotidien	-Mise à jour du règlement de collecte : élaboration d'une convention de collecte sur terrain privé, définition d'un seuil du champ d'action du Service public, re-définition des déchets à collecter ou non par le service public -Elaboration de procédures internes : protocole d'intervention du garage sur les véhicules de collecte -Prévention des risques au quotidien : aménagement des points de collecte (travail sur les zones sensibles prioritaires avec les communes)
	Gestion des réclamations des usagers	Poursuite de la réflexion sur l'organisation du service (établissement de procédure interne...) pour améliorer la prise en compte/le suivi et les réponses aux réclamations reçues par les usagers et les communes
	Renouvellement des équipements de collecte et pré-collecte	Renouvellements à prévoir en 2023
Optimisation et évolution des collectes OM et Tri	Optimisation des tournées de collecte	Poursuite du travail d'optimisation du service avec finalisation des phases tests
	Réflexion sur modification des modes de collecte avec évaluation des impacts	Poursuite des réflexions sur le schéma d'organisation futur du service, en lien avec l'évolution des modes de pré-collecte et de collecte
	Evolution de la RS	Elaboration d'un règlement de la Redevance Spéciale pour les professionnels : travail sur la nouvelle facturation à la levée des bacs individuels, pour une mise en place effective au 01/01/2024, début de l'identification de tous les conteneurs individuels
Réduction des déchets et amélioration de la qualité collectée	Agir pour la prévention des déchets et mise en place d'un PLPDMA	Mise en place des actions 1, 2, 3 et 5 en 2023 sur les axes "biodéchets" et "gaspillage alimentaire", bilan en fin d'année
	Biodéchets : Développement du compostage de proximité	Déploiement à grande échelle sur tout le territoire, le compostage individuel et collectif
	Diminution des refus de tri	Déploiement sur tout le territoire la collecte du tri sélectif sans sac, "en vrac dans le bac", collecte expérimentale des coquilles d'huîtres
	Synergie avec Valcor/Symeed	Poursuite de la feuille de route du Valcor (TER, projet déchèterie Scaër ...)

PARTIE 5 - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

5.1 Objectifs du service 2024

Les principaux objectifs du service pour l'année 2024 sont les suivants :

Objectif principal	Objectif secondaire	Détails objectifs année 2024
Agir sur la qualité du service public au quotidien	Gestion de la collecte au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en application le règlement de collecte -Poursuivre l'élaboration des procédures internes -Elaborer un questionnaire de demande de conteneurs pour les évènements -Prévention des risques au quotidien : travailler avec les entreprises sur les conventions de collecte sur terrain privé, et avec les communes sur les aménagements des points de collecte (travail sur les zones sensibles prioritaires) -Dans le cadre des fournitures des équipements du service de collecte, notamment des EPI, établir des tableaux de suivi de stock, analyser les consommations globalement et par agent, anticiper et estimer les besoins en équipements -Concernant le lavage des vêtements de travail, travailler sur le lancement d'un nouveau marché, suivre le nombre de lavage en lien avec le service de prévention des risques
	Gestion des réclamations des usagers	Améliorer la qualité du service public, et notamment mettre en place une procédure de gestion des réclamations des usagers en lien avec l'accueil de QC, s'aider d'un logiciel de gestion de service
	Renouvellement des équipements de collecte et pré-collecte	Renouvellements à prévoir en 2024 (acquisition d'une BOM...)
	Entretien et lavage des équipements de collecte	Procédure de lavage à mettre en place dans le service collecte en lien avec les autres services du pôle technique
	Modernisation informatique du service	Finaliser la modernisation informatique du service en se dotant d'un logiciel de gestion du service déchets, se former
Optimisation et évolution des collectes OM et Tri	Optimisation des tournées de collecte	Poursuivre le travail d'optimisation des circuits de collecte en lien avec la nouvelle redevance spéciale, établir des calendriers de collecte pour les professionnels notamment les campings
	Réflexion sur une baisse de la fréquence de collecte	Commencer la réflexion sur la diminution des fréquences de collecte
	Réflexion sur modification des modes de collecte avec évaluation des impacts	Poursuivre les réflexions sur le schéma d'organisation future du service, en lien avec l'évolution des modes de pré-collecte et de collecte, définir des nouvelles règles d'aménagement des points de collecte permettant la future implantation des colonnes d'apport volontaire, et commencer à réfléchir à des emplacements sur les communes,
Evolution de la Tarification	Réflexion sur le financement du service	Poursuivre la réflexion sur une éventuelle modification de tarification
	Evolution de la RS	Mettre en application la nouvelle Redevance Spéciale en accord avec le règlement de la RS
	Etude sur la tarification incitative	Poursuivre la réflexion sur une éventuelle modification de tarification
Réduction des déchets et amélioration de la qualité collectée	Agir pour la prévention des déchets et mise en place d'un PLPDMA	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place les actions en 2024 sur les axes "biodéchets" et "gaspiillage alimentaire", bilan à effectuer en fin d'année, -Mettre en œuvre une collecte des coquilles d'huîtres

	Biodéchets : Développement du compostage de proximité	Déployer à grande échelle sur tout le territoire, le compostage collectif, établir un calendrier de déploiement sur les communes
	Diminution des refus de tri	-Evaluer les impacts en qualité et en tonnage suite au déploiement du tri sélectif sans sac, -Poursuivre une réflexion sur des pratiques innovantes de communication, pouvant à terme diminuer la part des refus de recyclables et/ou augmenter la part des valorisables captés
	Synergie avec Valcor/Symeed	-Suivre le bon déroulement des travaux de la déchèterie de Scaer, poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route de Valcor (en lien avec le TER, réflexions sur l'arrêt du dépôt des tontes en déchèterie ...) -En lien avec le Symeed et les collectivités voisines, poursuivre le travail portant sur les contrats avec les Eco-organismes et les repreneurs pour la reprise des matériaux triés.

5.2 Objectifs pour Valcor

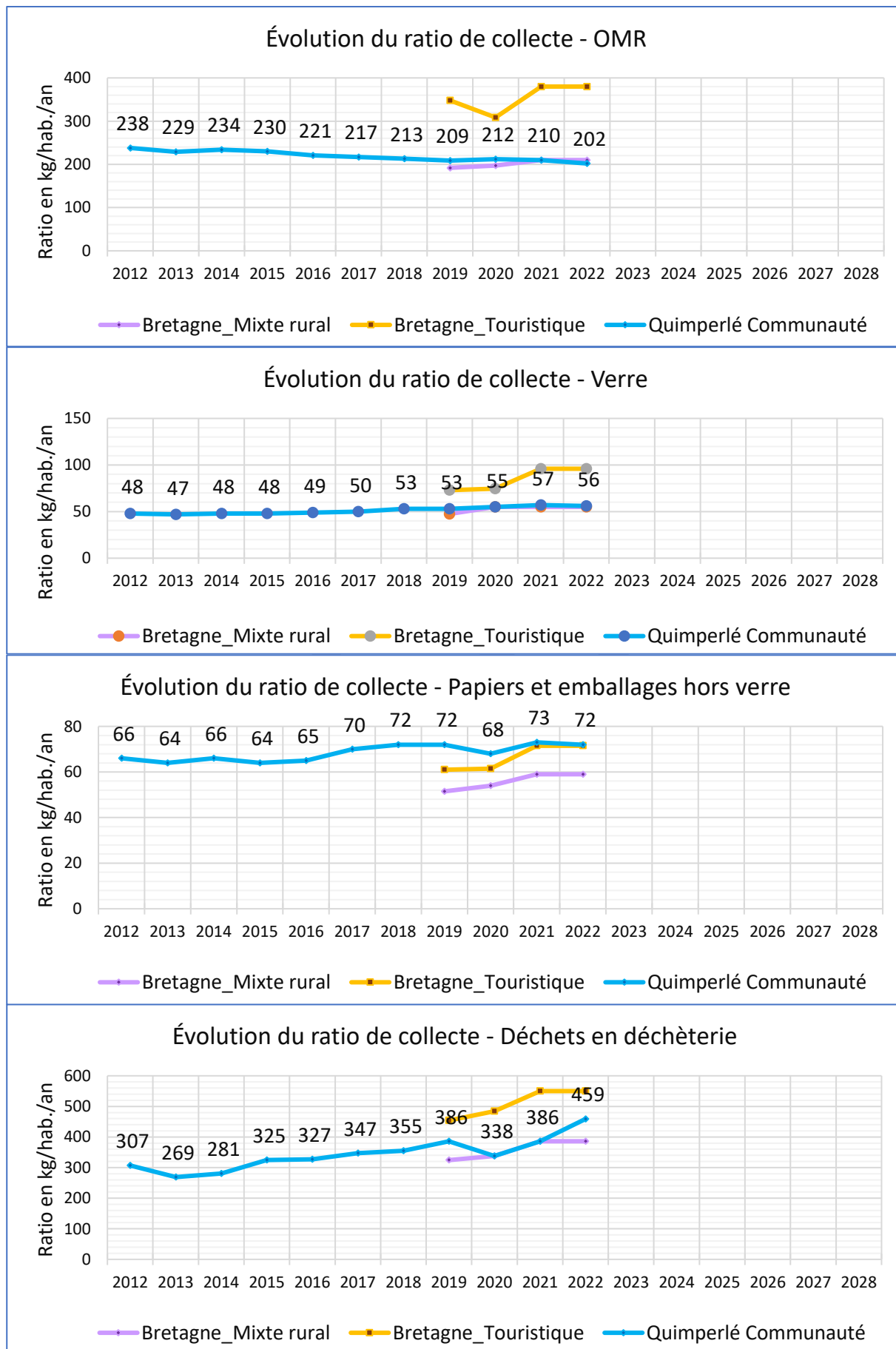
Concernant VALCOR, les sujets stratégiques sont notamment les suivants :

- Déchèterie à Scaër : Fermeture définitive de l'ancienne déchèterie de Stang Blanc fin avril 2024. Fin des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Guerloc'h, courant d'été 2024.
- Réflexion sur l'accès en déchèteries pour les usagers, et sur la révision de la facturation des professionnels,
- Mise en conformité, sous 4 ans, de l'Unité de Valorisation Énergétique : travaux commencés à partir de l'automne 2023 jusqu'en mai/juin 2024 :
 - Travaux MTD (Meilleures Techniques Disponibles) : réduction à 80 µg/m3 d'oxydes d'azote, ajouts et remplacement d'analyseurs, tests de remplacement de la chaux par du bicarbonate de sodium, ...
 - Travaux de défense incendie interne (tour de 600 m3 de réserve d'eau et tuyauteries spécifiques à l'ensemble de l'usine, bassins de rétention supplémentaires,)
 - Travaux de récupération / ré usage des eaux pluviales dans le process industriel pour réduire les prélèvements d'eau du réseau public au Poteau Vert ;
 - Rénovation de la salle de commandes et des outils de supervision / transmission informatique des données en continu à la DREAL ;
 - Rénovation/agrandissement des bureaux...
- La performance énergétique reste une préoccupation majeure pour éviter une majoration de pénalités de la TGAP (+ 550 k€/an). Au 2ème trimestre 2023, VALCOR a fourni les éléments pour une étude de réseau de chaleur urbain à la demande de la Ville de Concarneau. Des points semestriels sont réalisés avec l'entreprise BIOCEVAL (Groupe SARIA) pour évaluer l'évolution de ses besoins en chaleur (30 à 35% disponibles) voire en froid.
- Bien qu'une décision ne soit pas encore définitivement prise, l'hypothèse d'un arrêt de l'exploitation de l'UVO de Lézinadou pour la partie compostage des OM, est à l'étude à l'échéance de la tranche ferme du marché en juillet 2024. 5000 T d'OM de la CCPBS (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud) seraient à prendre en charge par un autre mode de traitement (valorisation énergétique) entre VALCOR et des partenaires.

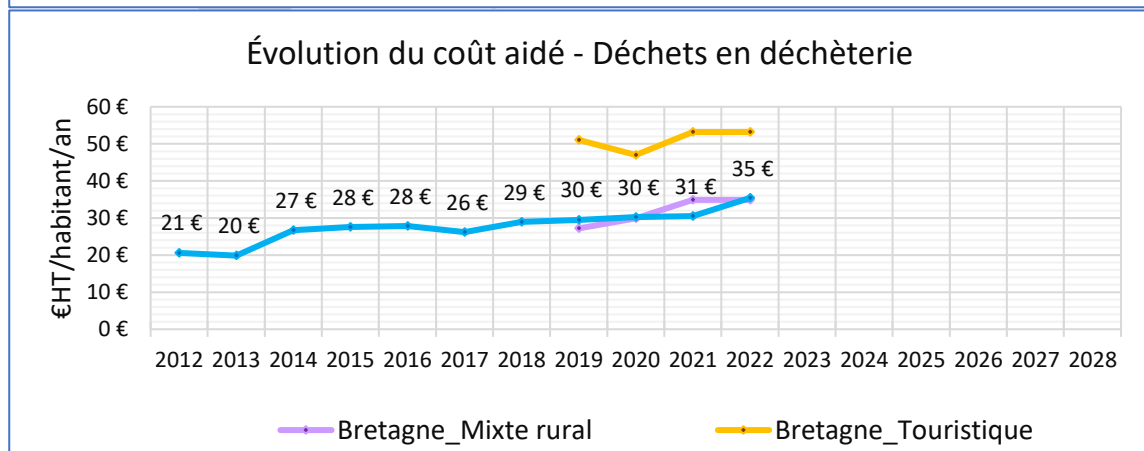
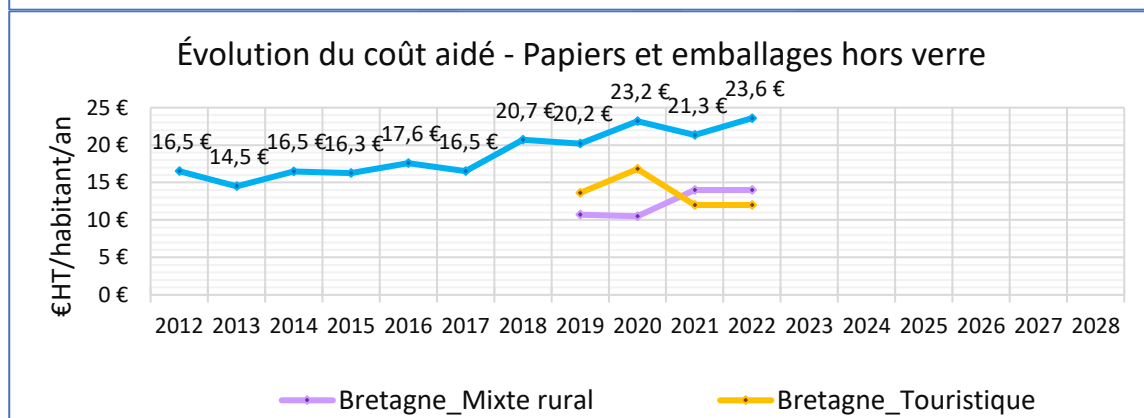
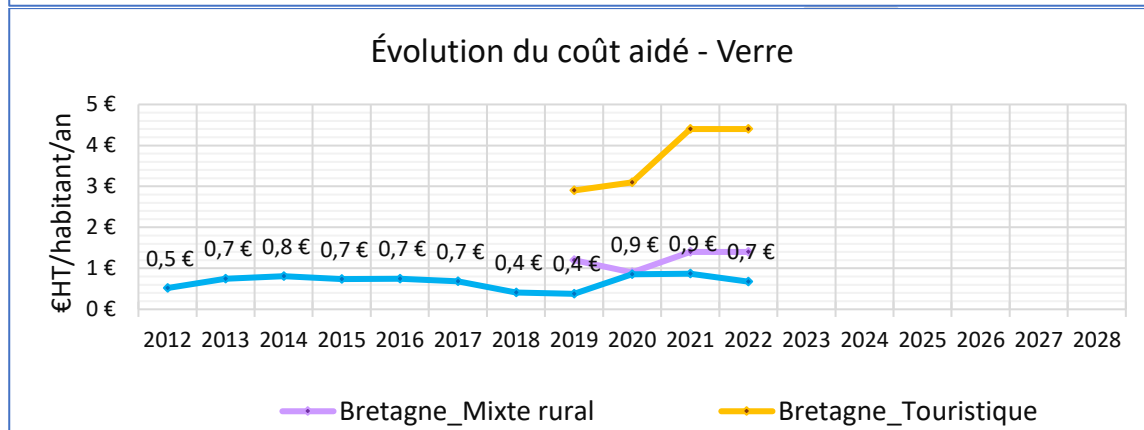
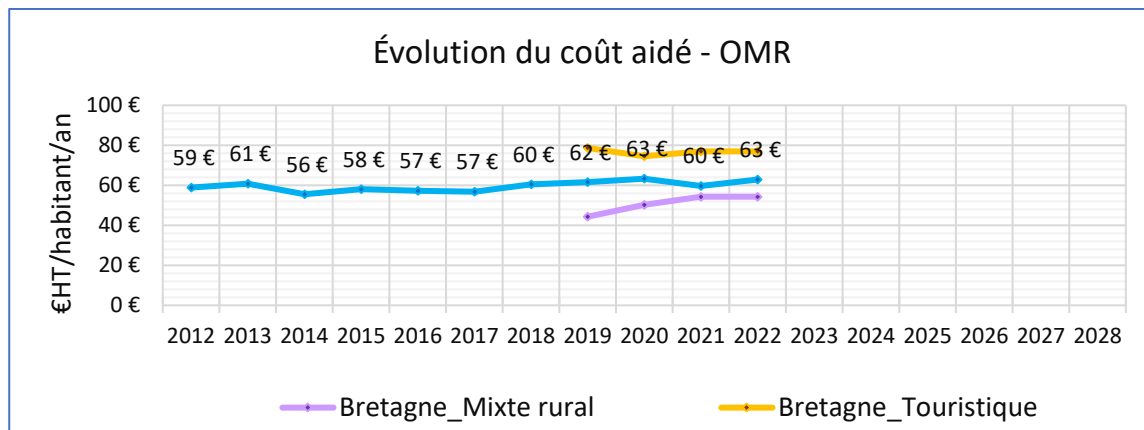
Annexe 1 : Résultats des caractérisations au Centre de tri

Tournées 2023	Date tournée	% de Refus	Types de refus dans le tri
Scaër	10 janvier	16,60%	Filet agricole, verres, sac poubelle (2,5% des refus), alèse, couches, papiers absorbants ou sous plastique, papier et carton mouillés (15% des refus), piles, coussin, gants jetables, emballages imbriqués et non vides...
Baye, Quimperlé (Sud) & Clohars (Est)	30 janvier	23,22%	Papiers absorbants, sacs poubelle et sac de tri avec des déchets, verres, couches et serviettes hygiéniques, sac de litière, textiles, restes alimentaires, emballages non vides et imbriqués...
Riec/Bélon	22 février	31,40%	Emballages non vides, restes alimentaires, sac de déchets, matériel de peinture, textiles, boîtier électrique, crottes de chien, papiers absorbants...
Arzano & Guilligomarc'h	16 mars	37,89%	Nombreux sacs poubelles, textiles et verres, restes alimentaires...
Mellac & Quimperlé	04 avril	18,40%	1 grand sac rempli de déchets, bâche plastique épaisse, morceaux de Karcher, papiers sous plastique, lingettes, papiers absorbants...
Semie (mélange)	25 avril	17,82%	Déchets imbriqués et emballages non vides, restes alimentaires, verres, textiles, jouets plastiques, mégots...
Tréméven & Locunolé	22 mai	7,79%	Papiers absorbants, textiles, verres, emballages imbriqués et non vidés...
Moëlan/Mer	05 juin	27,21%	Nombreux verres et textiles, restes de bricolage, objets de décoration, emballages non vides, sous-nappe, appareil électrique et papiers absorbants...
Scaër	20 juin	30,38%	Couches, objets plastiques, sac d'aspirateur, verres, textiles, restes de bricolage, emballages imbriqués...
Semie (mélange)	17 juillet	40,80%	Nombreux sacs poubelles, restes alimentaires, verres, textiles...
Semie (mélange)	31 juillet	22,83%	Carton et papier mouillé, verres, textiles, emballages imbriqués et papier absorbant...
Semie (mélange)	23 août	22,07%	Sacs poubelles (64% des refus), appareils électriques (multiprise et télécommande), rembourrage d'oreiller, emballages non vides et imbriqués, restes alimentaires, papiers absorbants et objets plastique...
Rédéné	6 septembre	20,39%	Emballages non vides et imbriqués (28% des refus), appareils électriques, bricolage (25% des refus), textiles (7% des refus), verre (13% des refus), papiers absorbants, restes alimentaires, déchets d'hygiène...
Bannalec	10 octobre	23,82%	Papiers absorbants, cagette, sac poubelle, emballages imbriqués ou non vidés, verres...
Riec/Bélon	11 octobre	27,65%	Nombreux verres, textiles, sacs poubelles, mégots, papiers absorbants, emballages non vides et imbriqués, restes alimentaires, objets plastiques, 1 sac de châtaignes et bogues...
Quimperlé (Centre et Est)	25 octobre	13,66%	Textiles, petits sacs poubelles, verres, emballages non vides et imbriqués, restes de bricolage, papier absorbant...
Clohars-Carnoët	15 novembre	19,42%	Nombreux emballages imbriqués et non vidés, restes de bricolage (bois, balai...), cageots, papiers absorbants, divers...
Querrien & Saint-Thurien	12 décembre	27,60%	Déchets de travaux (big bag, tuyaux PVC, gants, ciment, bois, truelle...) sac poubelle, verres, cartons et textiles mouillés, emballages non vides, restes alimentaires et papiers absorbants...

Annexe 2 : Comparaison des ratios de collecte (en kg/hab) avec les collectivités de typologie à dominante mixte rurale ou touristique



Annexe 3 : Comparaison du coût aidé (en €/hab) avec les collectivités de typologie à dominante mixte rurale ou touristique



Annexe 4 : Matrice des coûts Comptacoûts 2023

Année 2023 Montants HT		Flux de déchets					Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles		
Ratio en kg collecté par habitant desservi		196	54	71	324	5		
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		196	54	71	324	5	650	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	134 935	4 907	107 854	88 010	23	335 730
		Communication	9 293	34 850	34 850	11 617	2 323	92 933
		TOTAL Fonctionnelles	144 228	39 757	142 704	99 627	2 347	428 663
	Techniques	Prévention	64 348	6 521	8 490	56 220	560	136 138
		Pré-collecte	195 658	15 848	135 575			347 081
		Collecte	1 258 781	95 354	1 072 295			2 426 430
		TOTAL Collecte et pré-collecte	1 454 439	111 202	1 207 870	---	---	2 773 511
		Transfert/Transport			156 309			156 309
		Tri et conditionnement			1 214 854			1 214 854
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	1 214 854	---	---	1 214 854
		TOTAL Techniques	1 518 787	117 723	2 587 523	56 220	560	4 280 812
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		1 663 015	157 480	2 730 227	155 847	2 906	4 709 475
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie		1 718 427					1 718 427
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes					2 055 226		2 055 226	
	Ventes	Ventes Matériaux		73 767	290 600			364 367
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	73 767	290 600	---	---	364 367
		Autres produits	19 703			2 259		21 962
	TOTAL Industriels	19 703	73 767	290 600	2 259	---	386 329	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	22 997	34 015	1 089 087			1 146 099
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	125	636		54		815
		TOTAL Aides	125	636	---	54	---	815
TOTAL Produits		42 826	108 418	1 379 687	2 313	---	1 533 243	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		233 440	6 830	187 714	116 121	112	544 218
	Financement direct	TEOM	8 108 413					8 108 413
		Redevance spéciale	276 934					276 934
		TOTAL Financement	8 385 347	---	---	---	---	8 385 347
	TOTAL Financement déchets		8 385 347	---	---	---	---	8 385 347

Année 2023 Montants HT par habitant			Flux de déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			196	54	71	324	5	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			196	54	71	324	5	650
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2,4	0,1	1,9	1,5		5,9
		Communication	0,2	0,6	0,6	0,2	0,0	1,6
		TOTAL Fonctionnelles	2,5	0,7	2,5	1,7	0,0	7,5
	Techniques	Prévention	1,1	0,1	0,2	1,0	0,0	2,4
		Pré-collecte	3,4	0,3	2,4	---	---	6,1
		Collecte	22,0	1,7	18,7	---	---	42,4
		TOTAL Collecte et pré-collecte	25,4	1,9	21,1	---	---	48,4
		Transfert/Transport	---	---	2,7	---	---	2,7
		Tri et conditionnement	---	---	21,2	---	---	21,2
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	21,2	---	---	21,2
	TOTAL Techniques	26,5	2,1	45,2	1,0	0,0	74,7	
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			29,0	2,8	47,7	2,7	0,1
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			30,0	---	---	---	---	30,0
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes			---	---	---	35,9	---	35,9
	Industriels	Ventes Matériaux	---	1,3	5,1	---	---	6,4
		Energie	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	1,3	5,1	---	---	6,4
		Autres produits	0,3	---	---	0,0	---	0,4
		TOTAL Industriels	0,3	1,3	5,1	0,0	---	6,7
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	0,4	0,6	19,0	---	---	20,0
	Aides	Reprises des subventions d'investissement		0,0	---	---	---	0,0
		TOTAL Aides	---	0,0	---	---	---	0,0
TOTAL Produits			0,8	1,9	24,1	0,0	---	26,8
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		4,1	0,1	3,3	2,0		9,5
	Financement déchets direct	TEOM	141,5	---	---	---	---	141,5
		Redevance spéciale & facturations usagers	4,8	---	---	---	---	4,8
		TOTAL Financement déchets direct	146,4	---	---	---	---	146,4
	TOTAL Financement déchets			146,4	---	---	---	146,4

Année 2023 Montants HT par tonne			Flux de déchets					Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			196	54	71	324	5	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			196	54	71	324	5	650
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	12	2	27	5	0	9
		Communication	1	11	9	1	9	3
		TOTAL Fonctionnelles	13	13	35	5	9	12
	Techniques	Prévention	6	2	2	3	2	4
		Pré-collecte	17	5	33	---	---	19
		Collecte	112	31	264	---	---	132
		TOTAL Collecte et pré-collecte	129	36	297	---	---	150
		Transfert/Transport	---	---	38	---	---	38
		Tri et conditionnement	---	---	299	---	---	299
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	---	---	299	---	---	299
		TOTAL Techniques	135	38	637	3	2	115
	TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			148	50	672	8	11
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			153	---	---	---	---	153
[REG] Techniques - Ventes de produits et d'énergie - Soutiens des éco-organismes			---	---	---	111	---	111
		Ventes Matériaux	---	24	71	---	---	51
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	24	71	---	---	51
		Autres produits	2	---	---	0	---	1
		TOTAL Industriels	2	24	71	0	---	10
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	2	11	268	---	---	62
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	0	0	---	---	---	0
		TOTAL Aides	0	0	---	---	---	0
TOTAL Produits			4	35	339	0	---	41
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		21	2	46	6	0	15
	Financement déchets direct	TEOM	721	---	---	---	---	218
		Redevance spéciale & facturations usagers	25	---	---	---	---	7
		TOTAL Financement déchets direct	746	---	---	---	---	225
	TOTAL Financement déchets			746	---	---	---	225

Tableau de synthèse	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet		157 480	2 730 227		2 906	
Coût technique	3 361 739	83 712	2 439 627		2 906	
Coût partagé	3 338 742	49 698	1 350 540	2 208 814	2 906	6 950 701
Coût aidé HT	3 338 617	49 062	1 350 540	2 208 760	2 906	6 949 885
TVA acquittée	233 440	6 830	187 714	116 121	112	544 218
Coût aidé TTC	3 572 057	55 891	1 538 255	2 324 882	3 019	7 494 103
Financement déchets						8 385 347

Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet		2,8	47,7		0,1	
Coût technique	58,7	1,5	42,6		0,1	
Coût partagé	58,3	0,9	23,6	38,6	0,1	121,3
Coût aidé HT	58,3	0,9	23,6	38,6	0,1	121,3
TVA acquittée	4,1	0,1	3,3	2,0		9,5
Coût aidé TTC	62,4	1,0	26,9	40,6	0,1	130,8
Financement déchets						146,4

Année 2023 Montants HT par tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Textiles	
Coût complet		50	672		11	
Coût technique	299	27	600		11	
Coût partagé	297	16	332	119	11	187
Coût aidé HT	297	16	332	119	11	187
TVA acquittée	21	2	46	6	0	15
Coût aidé TTC	318	18	378	125	11	201
Financement déchets						225